



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 26 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

« Les futurs possibles de la création de valeur à Rennes » - Jean Pisani-Ferry à Rennes <i>Gouvactu. Adminet. Fr - 23/05/2015</i>	6
Bretagne , Bretagne. L'agenda business du 26 au 29 mai <i>Lejournaldesentreprises. Com - 22/05/2015</i>	7
Découpage régional: une cohérence économique "renforcée" <i>Urbapress Informations - 20/05/2015</i>	9
Des perspectives d'emploi favorables <i>IT For BUSINESS - 01/05/2015</i>	10
Développement -> selon une étude de France <i>La Gazette Des Communes - 25/05/2015</i>	11
Dialogue social : réforme acte I <i>Vosges Matin Saint- Dié - Remiremont - 26/05/2015</i>	12
Dialogue social : réforme acte I <i>L'Est Républicain Toutes Editions - 26/05/2015</i>	13
Dialogue social : une réforme en cache une autre <i>Bienpublic. Com - 26/05/2015</i>	14
Dialogue social : une réforme en cache une autre <i>Lejsl. Com - 26/05/2015</i>	16
Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre <i>Ledauphine. Com - 26/05/2015</i>	18
Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre <i>Lalsace. Fr - 26/05/2015</i>	20
Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre <i>Republicain- Lorrain. Fr - 26/05/2015</i>	24
Social: attention, vraie réforme <i>L'Alsace - 26/05/2015</i>	26
Social: attention, vraie réforme <i>Le Bien Public - 26/05/2015</i>	27
Social: attention, vraie réforme <i>Le Journal De Saône Et Loire - 26/05/2015</i>	28
Social: attention, vraie réforme <i>Le Républicain Lorrain - 26/05/2015</i>	29
Social: attention, vraie réforme <i>Le Progrès - 26/05/2015</i>	30
Dialogue social: <i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 26/05/2015</i>	31
Le dialogue social au niveau de l'entreprise n'a pas que des avantages <i>La Croix - 26/05/2015</i>	32
Jean-Claude Mailly : « Je crains une dérive à l'anglo-saxonne » <i>Lesechos. Fr - 26/05/2015</i>	34
Jean-Claude Mailly : « Je crains une dérive à l'anglo-saxonne » <i>Les Echos - 26/05/2015</i>	37
Faut-il vraiment renforcer le dialogue social en entreprise ? <i>La- Croix. Com - 25/05/2015</i>	40
Eclairante stratégie <i>L' Ami Du Peuple - Hebdo - 24/05/2015</i>	42
En 2010, près de 1,5 million de résidents en France métropolitaine travaillent dans un ... <i>Urbapress Informations - 20/05/2015</i>	43
équipements sportifs <i>Revue Des Collectivités Locales - 01/05/2015</i>	44

Sommaire

France Stratégie préconise une plus grande sélectivité dans la réduction des dépenses p...	58
<i>La Lettre Du Secteur Public - 01/05/2015</i>	
Haro sur les pros de la ruse fiscale	59
<i>L'Expansion - 01/06/2015</i>	
L'objectif du Cice n'est toujours pas atteint	63
<i>Netpme.Fr - 22/05/2015</i>	
La croissance de retour en France ? Oui mais...	64
<i>Marne Agricole - 22/05/2015</i>	
La croissance de retour en France? Oui mais.	66
<i>La Revue Agricole De L'aube - 22/05/2015</i>	
La croissance de retour en France? Oui mais.	68
<i>Réussir L'agriculteur Charentais - 22/05/2015</i>	
La croissance de retour en France? Oui mais.	70
<i>La Creuse Agricole Et Rurale - 22/05/2015</i>	
La Croix-Rouge forme aux gestes de premiers secours	72
<i>Ouest France - 25/05/2015</i>	
La France parvient-elle encore à créer de la richesse ?	73
<i>Le Figaro - 26/05/2015</i>	
La fusion ne va pas favoriser la croissance	76
<i>La Gazette De Côte D'or - 21/05/2015</i>	
La valeur de la vie humaine en économie	77
<i>Problèmes Économiques - 15/05/2015</i>	
Lancement du #LabIDF, 1er thinktank dédié au développement économique	83
<i>Affiches Parisiennes - 20/05/2015</i>	
L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examine aujourd'h...	84
<i>Bulletin Quotidien - 26/05/2015</i>	
L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental examine aujourd'h...	86
<i>La Correspondance Économique - 26/05/2015</i>	
Le gouvernement annonce 13 mesures pour lutter contre les discriminations au travail	88
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 21/05/2015</i>	
Le Premier ministre installe la Commission "accords collectifs et travail" chargée d'él...	89
<i>Bilans Hebdomadaires - 11/05/2015</i>	
Les services embauchent plus que l'industrie	90
<i>Lejdd.Fr - 24/05/2015</i>	
Les services embauchent plus que l'industrie	91
<i>Info.Sfr.Fr - 24/05/2015</i>	
Lettre d'actualité du 22 mai 2015	92
<i>Economie.Gouv.Fr - 22/05/2015</i>	
L'hydrogène dans la transition énergétique	97
<i>REE - Revue De L'électricité Et De L'électronique - 01/05/2015</i>	
L'hydrogène dans la transition énergétique quels défis à relever ?	105
<i>REE - Revue De L'électricité Et De L'électronique - 01/05/2015</i>	
Métiers de demain : les choix gagnants	112
<i>Letudiant.Fr - 22/05/2015</i>	
Que pèse la filière viticole ?	113
<i>La Champagne Viticole - 01/05/2015</i>	
Quels métiers pour 2022 ?	117
<i>Le Moniteur De Seine Et Marne - 17/05/2015</i>	
Quels métiers pour 2022 ?	118
<i>Le Moniteur De Seine Et Marne - 17/05/2015</i>	
Quid du marché du travail pour les Directeurs d'établissements et des Cadres de santé ?	120
<i>Cadredesante.Com - 22/05/2015</i>	

Sommaire

Réforme territoriale: une justification économique au redécoupage régional <i>La Gazette Des Communes - 25/05/2015</i>	123
Réussir la mixité à l'école <i>Gouvactu.Adminet.Fr - 23/05/2015</i>	124
Sur les statistiques ethniques, la loi française est déjà aussi permissive qu'au Royaum... <i>Zurbains.Com - 23/05/2015</i>	125
Sur les statistiques ethniques, la loi française est déjà aussi permissive qu'au Royaum... <i>Huffingtonpost.Fr - 23/05/2015</i>	129

France Stratégie



« Les futurs possibles de la création de valeur à Rennes » - Jean Pisani-Ferry à Rennes

Jean Pisani-Ferry participe à une table ronde organisée par l'Agence urbaine de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiar) portant sur l'avenir de la création de valeur dans la métropole. Il échangera avec les représentants...



Bretagne , Bretagne. L'agenda business du 26 au 29 mai

Voici les principaux événements de la sphère économique organisés du 26 au 29 mai en Bretagne. Une sélection des rédactions du Journal des entreprises.

>Brest (29). Forum de l'emploi avec la Jeune Chambre Economique du Pays de Brest
Dans le cadre de la commission Agir pour l'Emploi, la Jeune Chambre Economique de Brest organise une conférence sur les réseaux à l'intention des personnes en recherche d'emploi. Objectif : leur faire découvrir comment développer non seulement leur réseau, mais aussi de nouvelles compétences. Un document présentant les réseaux et comment les contacter sera remis aux participants à l'issue de la conférence. Intervention de David Merieau, enseignant chercheur à Brest Business School et de Berengère Panetta de la Maison de l'Emploi.

Mardi 26 à l'hôtel Océania, 32 avenue du Baron Lacrosse à Gouesnou à partir de 17h45.
Inscriptions : a2blois@hotmail.fr copie jcebrest@yahoo.fr

>Rennes. « Comment trouver des partenaires pour développer vos affaires à l'international ? »
Cette rencontre permettra d'échanger expériences et savoir-faire sur le thème des affaires à l'international : comment trouver le bon agent, distributeur, partenaire commercial pour se développer à l'international ? Quels sont les partenaires institutionnels qui peuvent vous accompagner dans vos démarches ? Avec les témoignages de Morgan Clément, dirigeant de Move4ideas, et Milovan Stankov Pugès, P-dg de NG Biotech.

Lundi 26 à 18h à Bretagne Commerce International – 35 place du Colombier

>Acigné (35). Les éco-activités primées

Remise des trophées Crisalide éco-activité, qui récompensent des projets innovants et éco-actifs, parmi 68 candidats cette année.

Mardi 26, au Triptik à 18h.

>Pleumeur-Bodou (22). Assemblée générale de l'Adit/Anticipa

L'assemblée Générale de l'Agence de Développement Industriel du Trégor (ADIT-Technopole Anticipa) et d'Initiative Trégor met à l'honneur une table ronde sur « Le numérique, vecteur d'innovation pour le développement économique du territoire».

Mercredi 27 à partir de 17 h au Pôle Phoenix. Contact : 02 96 05 82 50

>Saint-Malo (35). A propos du bonheur au travail...

Quel sens donner à son travail aujourd'hui ? Le CJD Emeraude invite le philosophe André Comte-Sponville pour une plénière sur « Le bonheur au travail ».

Jeudi 28 à partir de 19 h au théâtre de Saint-Servan (entrée 15 €)

>Plérin (22). Le porc en AG

Deux pour le prix d'une. L'assemblée générale d'Uniporc Ouest sera suivi de celle du Marché au cadran du porc breton (MPB). La journée se terminera par une conférence de Jacques Pomerleau, président de Canada Porc International.

Jeudi 28 à partir de 14 h 30 à la Maison des Agriculteurs. Contact : 02 96 74 74 70

>Auray (56). Développement international

La CCI du Morbihan et BCI proposent un atelier gratuit donnant les clés d'un lancement réussi et les fondamentaux pour pérenniser le développement de son entreprise à l'international.

Jeudi 28, de 9 à 11h, dans les locaux de la CCI

>Vannes (56). Les jeudis du numérique

Session des jeudis du numérique, axée sur les appels à projets pour les nuls ; autrement dit comment monter un projet collaboratif, quelles sont les aides possibles. Intervention de Sarah Guy, Pôle Images et réseaux.

Jeudi 28 de 18 h 30 à 19 h 30, à l'UBS, campus de Tohannic, www.lesjeudisdunumerique.com

Contact : 02 97 68 14 33 ou nadege.madec@vipe-vannes.com

>Rennes (35). Les futurs possibles de la « création de valeur à Rennes »

Les marchés de demain seront formatés par les usages ; l'incertitude promet d'être plus grande pour les entreprises percutées par la transition digitale et énergétique. Table ronde avec l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, Nathalie Appéré et Emmanuel Couet. Jeudi 28 de 11h à 12h30, salle du conseil à l'Hôtel de Rennes Métropole

>Saint-Jacques de la Lande (35). AG de l'Ascape 35

L'association des cadres et jeunes diplômés pour l'emploi (Ascape 35), organise son assemblée générale, suivie de tables rondes sur le thème « L'innovation bouscule tous les secteurs d'une entreprise » (intervenants : Pierre Berthou, DG de FuturSkill Digital et président de la French Tech Rennes, et Hervé Daniel, directeur de l'association Créativ, et de nombreux participants). Jeudi 28, à partir de 17h, dans les locaux d'Astellia (2 rue Auriol) ; www.ascap35.org 02 23 30 47 27

>Vannes (56). Artisanat et recrutement

La Chambre des métiers et de l'artisanat propose un atelier sur le thème « Valider votre projet de recrutement », animé par une consultante en gestion des ressources humaines. Au programme : sécuriser son recrutement, connaître le coût d'un salarié... Vendredi 29, dans les locaux de la CMA, boulevard des Iles

>Quimper (29). Assemblée générale de la Technopole Quimper-Cornouaille

La technopole de Quimper Cornouaille organise son assemblée générale. L'occasion de présenter deux entreprises et leurs stratégies d'innovation : Germicopa, avec Eric Bargy, son directeur général, leader français de l'innovation variétale en pomme de terre avec près de 70 ans d'activités en Finistère et Ino-Rope, avec Thibault Reinhart et Julien Barnet, dirigeants de la start-up fondée en 2013, qui est à l'origine d'une poulie en textile révolutionnaire ultra-innovante. Vendredi 29 de 10 à 12h au Pôle universitaire Pierre Jakez Hélias. Inscriptions en ligne : http://www.tech-quimper.fr/S-inscrire-1826-0-0-0.html?init_1795_Agenda_1=580&b337_ID_24=580&q1=&q2=&q3=OUI&q4=&q5=OUI

>Saint-Brieuc (22). Breakfast in English

À l'initiative d'Ecobiz International, les participants pratiquent l'anglais dans une atmosphère conviviale. En petits groupes, ils discutent d'un thème d'actualité. L'objectif est d'acquérir de l'aisance orale et du vocabulaire.

Vendredi 29 de 8 h 15 à 9 h 30 au siège de la CCI. Contact : 02 96 78 62 05

>Saint-Brieuc (22). Terralies 2015

14e édition du salon de l'agriculture des Côtes-d'Armor, manifestation grand public et professionnelle devenue, au fil des années, le rendez-vous incontournable des agriculteurs costarmoricains.

Du 29 au 31 mai au parc expo Brézillet.

>Saint-Grégoire (35). Inauguration de Polaris

C'est le grand jour pour la Banque Populaire de l'Ouest qui inaugure son nouveau siège social rennais : Polaris. La présence de François Pérol, président du directoire du groupe BPCE est annoncée aux côtés d'Eric Sauer, président du conseil d'administration de la BPO, et de son DG Yves Breu.

Vendredi 29 à 19 h (sur invitation exclusivement) ; www.inaugurationpolaris.fr

Découpage régional : une cohérence économique "renforcée"

(UI du 20.5.15) - *"La cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional", conclut une étude de France Stratégie, publiée le 13 mai. Cependant, "certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent" et certains départements "apparaissent relativement isolés".*

Ainsi, la région Ile-de-France est *"très cohérente"* (avec des départements qui ont des liens entre eux), *"intégrée"* (liens intenses) et *"ouverte"* (liens financiers avec d'autres régions). Elle attire des travailleurs de l'Eure-et-Loir et de l'Oise et des liens d'actionnariat de l'ensemble des départements. La Bretagne est également une région *"parfaitement cohérente"*. La région Rhône-Alpes-Auvergne apparaît *"très cohérente"*, mais *"le Cantal est très faiblement intégré et plus tourné vers la région Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon"*. La région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne s'avère *"parfaitement cohérente"* avec des liens *"relativement limités"*. Elle attire l'Aisne et le Territoire de Belfort pour les liens d'actionnariat. La région Paca est également *"cohérente"*, mais le Gard est *"plus lié à la région Paca que le Vaucluse à la région Languedoc-Midi-Pyrénées"*. Dans les Pays-de-la-Loire, la Sarthe subit une attraction de la Normandie, tandis que les liens internes restent *"relativement élevés"*. La région Nord-Pas-de-Calais se caractérise par des échanges nourris entre le Nord et le Pas-de-Calais, mais moins intenses avec les autres départements, notamment l'Oise et l'Aisne. Tandis qu'en Normandie, seule l'Orne est tournée vers une autre région, les Pays-de-la-Loire.

Dans d'autres régions, les forces centrifuges sont plus fortes. En Bourgogne-Franche-Comté, trois départements ont des liens forts avec les régions limitrophes : Territoire de Belfort (vers l'Est), Nièvre et Saône-et-Loire (qui attirent des travailleurs des régions limitrophes). En région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, le Gard est tourné vers Paca et le Gers vers Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, et la région attire les Pyrénées-Atlantiques et le Cantal. Enfin la région Centre-Val-de-Loire semble *"peu cohérente"* : elle se caractérise par des déplacements limités entre départements, tandis qu'une partie des travailleurs exerce en Ile-de-France ou en Bourgogne-Franche-Comté.

Réalisée par Arno Amabile, Claire Bernard et Anne Epaulard, cette étude se veut un *"préalable pour définir et mettre en œuvre des politiques qui assurent la cohérence d'une même région"*. (MC)



EMPLOI

Des perspectives d'emploi favorables à l'horizon... 2022

Selon le rapport « Les métiers en 2022 » de France Stratégie et de la Dares, près de 191 000 postes seraient à pourvoir dans le secteur informatique, un nombre d'emplois supérieur à l'ensemble des métiers, soit une progression annuelle de 1,8 % d'ici 2022.

Le 28 avril dernier, France Stratégie, institution rattachée au Premier ministre, et la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), ont remis le rapport « Les métiers en 2022 » à François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Ce rapport a été établi pour la période 2012-2022 en collaboration avec des experts que sont l'INSEE, les partenaires sociaux, les observatoires de branches professionnelles et des territoires. Un exercice qui couvre 85 familles de métiers dont l'informatique. Les projections ont été réalisées selon trois types de scénarios d'évolution de l'économie française. Le premier dit « central » correspond à une hypothèse « médiane » de sortie de crise progressive. Le deuxième, le plus pessimiste, est appelé scénario de « crise » qui signifierait une dégradation de la compétitivité française et européenne. Le troisième enfin est le scénario « cible » et correspondrait à une croissance de la productivité de l'économie française basée sur une stratégie d'investissement et d'innovation favorable à l'éclosion de nouvelles activités, peut-on lire dans le rapport. Selon le scénario envisagé, il y aurait sur la période 2012-2022, tous métiers confondus, entre 735 000



« Ce rapport ne prédit pas l'avenir, mais indique des chemins », indique François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

et 830 000 emplois à pourvoir chaque année (80 % concernant des remplacements pour cause de départs à la retraite). Pour ce qui concerne l'informatique, située loin derrière les métiers du commerce, des services et l'enseignement, il y aurait, selon le scénario « central », 191 000 postes à pourvoir d'ici 2022, soit une progression de 1,8 % par an. En 2012, le secteur informatique

en France employait plus de 560 000 personnes et le nombre de départs en fin de carrière pour la période 2012-2022 serait de l'ordre de 81 000 personnes. En d'autres termes, si on excepte les remplacements, il y aurait une création nette de 110 000 postes. La perspective d'évolution du marché du travail dans ce secteur concerne surtout les techniciens et les ingénieurs

avec respectivement +1,1 % et +2,3 % de créations nettes par an. La perspective de développement de la filière informatique est surtout favorable aux personnes qualifiées par rapport aux employés et aux opérateurs. Selon le rapport de France Stratégie et de la Dares, les débutants représentent 14 % des effectifs. En règle générale, près de 80 % des techniciens débutants ont un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac+2 et plus de 85 % des ingénieurs débutants sont de niveau Bac+5. Toutefois, les détenteurs de BTS et autres DUT en informatique sont très prisés par les entreprises. Comme il est régulièrement remarqué, les femmes sont peu présentes dans ce domaine accaparé à près de 80 % par les hommes, pourcentage qui pourrait s'accroître à horizon 2022.

Enfin, le rapport précise que ces emplois informatiques sont concentrés dans les grandes métropoles : 54 % des ingénieurs exercent à Paris et région Ile-de-France et 31 % dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants. Le nombre de postes à pourvoir devrait mécaniquement progresser au rythme des évolutions technologiques et des demandes émanant de secteurs autres que ceux de l'industrie et des services, tels ceux de la santé ou de l'éducation.

Martine Triquet-Guillaume

ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS RETENUS 2012-2022

Scénarios / domaines	Ensemble du domaine	Ingénieurs informatique et télécoms	Techniciens informatique et télécoms	Employés et opérateurs de l'informatique
Scénario cible	2,2	2,6	1,5	0,1
Scénario central	1,8	2,3	1,2	-0,1
Scénario de crise	1,5	1,9	0,8	-0,4

Source : projections France Stratégie-Dares



Développement → Selon une étude de France

Stratégie, l'organe de prospective du gouvernement, le nouveau découpage favorise l'intégration économique des départements concernés dans leur nouvelle entité.

POLITIQUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Dialogue social : réforme acte I

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à « Paris Match ». Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000. À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis BROCHET ■

POLITIQUEL'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU
PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Dialogue social : réforme acte I

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprisesUn projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à « Paris Match ». Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000. À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entrepriseC'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis BROCHET ■



Dialogue social : une réforme en cache une autre



C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match.

Résultat ? « Aucune proposition de réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité – « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forçage du 49.3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les

cadres, aujourd'hui plafonnées à 6 000 euros.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise... C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».



Dialogue social : une réforme en cache une autre



C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match.

Résultat ? « Aucune proposition de réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité – « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forçage du 49.3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les

cadres, aujourd'hui plafonnées à 6 000 euros.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise... C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».



Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre



Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises... Un projet fourre-tout, mais qui déménage – avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à « Paris Match ».

Résultat ? « Aucune proposition de réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité – « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49.3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6 000 €.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise... C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».



Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises... Un projet fourre-tout, mais qui déménage – avant d'autres. L'Assemblée entame aujourd'hui l'examen de ce projet de loi de modernisation.

Aujourd'hui 05:00 par Francis Brochet , actualisé Hier à 23:04



Manuel Valls et François Rebsamen présentant, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Tags

France-Monde Social Entreprises Syndicats Gouvernement A la Une

Les plus

-
-
-
-
-
-
-
-

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le

seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat ? « Aucune proposition de réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute, de l'autre bord, le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité – « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49.3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec, en janvier, de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000 euros.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin, une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise... C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi. « Mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important. »

Sur le même sujet

-



Questions à Des avancées sur de nombreux points

Aujourd'hui 05:00 par Propos recueillis par F. B. , actualisé Hier à 22:20 Réagissez

Christophe Sirugue, député (Parti socialiste, Saône-et-Loire), rapporteur du projet de loi

Voir aussi

Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre Le compte pénibilité, au forceps
Représentation du personnel Prime d'activité : la surprise du chef 4,6 C'est, en millions, le

nombre de salariés des très ...

-



Le compte pénibilité, au forceps

Aujourd'hui 05:00 par F.B. , actualisé Hier à 22:20 Réagissez

C'est le mot qui fâche le patronat, « pénibilité ». Et l'on saura aujourd'hui si la fâcherie demeure, ou bascule dans l'autre camp, côté « frondeurs » ...

Voir aussi

Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre Des avancées sur de nombreux points
Représentation du personnel Prime d'activité : la surprise du chef 4,6 C'est, en millions, le nombre de salariés des très ...

-



Un projet de loi multiforme Représentation du personnel

Aujourd'hui 05:00 par , actualisé Hier à 22:21 Réagissez

Le projet de loi « relatif au dialogue social et à l'emploi » comporte quatre volets.

Voir aussi

Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre Des avancées sur de nombreux points Le compte pénibilité, au forceps Prime d'activité : la surprise du chef 4,6 C'est, en millions, le nombre de salariés des très ...

- **Prime d'activité : la surprise du chef**

Aujourd'hui 05:00 par , actualisé Hier à 22:21 Réagissez

La prime d'activité va remplacer deux dispositifs critiqués : la prime pour l'emploi (PPE), versée avec un décalage d'un an sur les revenus la ...

Voir aussi

Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre Des avancées sur de nombreux points Le compte pénibilité, au forceps Représentation du personnel 4,6 C'est, en millions, le nombre de salariés des très ...

- **4,6 C'est, en millions, le nombre de salariés des très petites entreprises ...**

Aujourd'hui 05:00 par , actualisé Hier à 22:21 Réagissez

4,6 C'est, en millions, le nombre de salariés des très petites entreprises (TPE) n'ayant aujourd'hui pas d'instance de représentation formelle. La ...

Voir aussi

Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre Des avancées sur de nombreux points Le compte pénibilité, au forceps Représentation du personnel Prime d'activité : la surprise du chef

Vos commentaires

Vous souhaitez poster un commentaire, cliquez [ici](#).

Connectez-vous pour laisser un commentaire

Se connecter

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe.

Email Mot de passe

- Rester connecté
- mot de passe oublié
- pas encore inscrit



Dialogue social : une réforme peut en cacher une autre



C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match.

Résultat ? « Aucune proposition de réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité – « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forcé du 49.3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6 000 €.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise... C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

POLITIQUE

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises. Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres. L'Assemblée entame aujourd'hui l'examen de ce projet de loi de modernisation.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentant, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat ? « Aucune proposition de réforme

probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute, de l'autre bord, le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec, en janvier, de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils

parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000 euros. À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin, une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise. C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi. « Mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important. »

Francis Brochet ■

POLITIQUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION.

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen ont présenté, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la

discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000 euros. À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis Brochet ■

POLITIQUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION.

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen ont présenté, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3.

La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la

discussion sur les retraites complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000 euros. À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis Brochet ■



POLITIQUE L'ASSEMBLÉE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe MORIN

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000. À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis BROCHET. ■

POLITIQUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises: un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris Match. Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000. À ne pas oublier, dès lundi et mardi, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combrexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise. C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis Brochet ■

POLITIQUEL'ASSEMBLÉE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Dialogue social:

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprisesUn projet «fourre-tout» mais qui déménageavant d'autres.

C'est le problème des lois « fourre-tout » : elles permettent tout et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo MAXPPP/Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à Paris-Match. Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (lire ci-dessous). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi « fourre-tout » qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000.

À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entrepriseC'est une « succession de réformes limitées, fractionnées, nous expliquait Jacques Freyssinet du Centre d'étude de l'emploi. Mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis Brochet ■



FRANCE

Le dialogue social au niveau de l'entreprise n'a pas que des avantages

► Avec le projet de loi Rebsamen, qui arrive aujourd'hui à l'Assemblée nationale, et la mission Combrexelle, qui doit faire des propositions à la rentrée, le gouvernement veut donner plus de place aux accords d'entreprise.

► Un chantier lourd de conséquences...

C'est un chantier qui avance sans bruit mais qui pourrait, demain, changer bien des choses. En permettant de fusionner des instances de représentation du personnel, de regrouper des négociations obligatoires et en créant une représentation des salariés des TPE, le projet de loi Rebsamen (*lire sur la-croix.com*), discuté à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, vise à fluidifier le dialogue social dans les entreprises. Un texte aux ambitions certes modestes mais qu'il faut voir comme la première étape d'un projet plus large.

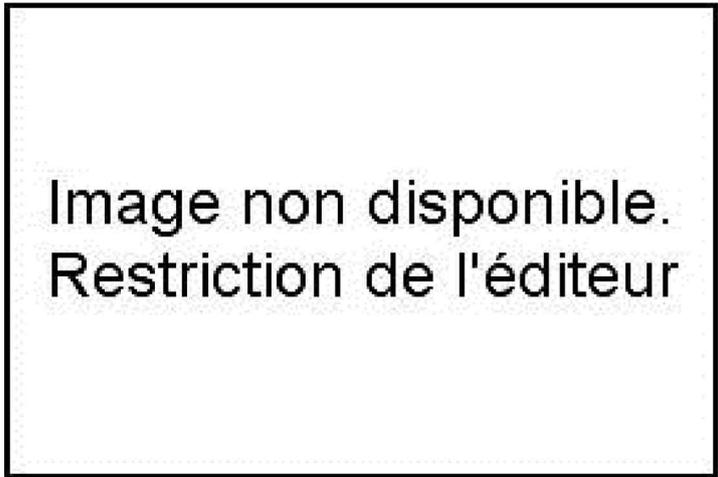
Début mai, Manuel Valls a en effet confié à l'ex-directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle la présidence d'une commission qui devra faire, dès septembre, des propositions pour « faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise ».

Donner plus de place à la négociation d'entreprise ? L'idée a ses vertus. « En permettant d'adapter les règles sociales au plus près des réalités, la négociation d'entreprise par-

ticipie de toute évidence à la performance économique d'une entreprise », explique Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail. N'est-il pas logique de confier aux acteurs de terrain le souci d'organiser au mieux l'activité ? Et Michelin n'a-t-il pas réussi à sauver son site de Roanne et ses 770 emplois en négociant avec ses syndicats des efforts en matière d'horaires, de travail du dimanche notamment ?

Si chacun voit bien l'intérêt de ce type de négociations, il présente aussi des écueils. Première difficulté : négocier, oui, mais avec qui ? « Aujourd'hui, 63 % des établissements de 11 à 19 salariés et 35 % de ceux de 20 à 49 salariés n'ont ni délégués syndicaux ni représentants du personnel, un gros angle mort pour la négociation », rappelle Jean-Paul Guillot, président de l'association « Réalités du dialogue social ». Si ce problème des déserts syndicaux n'est pas réglé, la tentation sera grande d'encourager la pratique des décisions unilatérales de l'employeur, éventuellement après référendum auprès des salariés.

D'autant que beaucoup de petits patrons appréhendent le dialogue avec les syndicats. « On a eu autrefois un délégué CGT qui était dans la confrontation pure et dure et dans ce cas-là, le dialogue social ne crée que des problèmes. En revanche, quand ça se passe en bonne intelligence, je reconnais que c'est un vrai outil », explique ainsi Denis Thialon, patron de Vivalians, une société de conseil en sécurité d'entreprise qui emploie 70 salariés. Toutefois, même quand



GUILLAUME SOUVANT/AFP

il se déroule correctement, le dialogue social a un coût pour l'entreprise : « Dans une entreprise comme la mienne, qui possède sept sites, une réunion tous les mois coûte l'équivalent de deux temps-plein », reprend-il.

« La négociation d'entreprise participe de toute évidence à la performance économique d'une entreprise. »

Surtout, question essentielle : jusqu'où doivent aller ces accords ? Le droit français est basé sur le principe de la hiérarchie des normes : la loi définit la norme minimale qui doit être appliquée

au salarié ; la négociation de branche ne peut édicter qu'une norme plus favorable au salarié, et la négociation d'entreprise encore plus.

Depuis trente ans, le processus dit d'inversion des normes, amplifié dans les années 2000 par les accords signés pour déroger aux 35 heures hebdomadaires en les modulant sur l'année, est en marche. Les accords de maintien de l'emploi créés par la loi en 2014 entendaient même franchir une étape supplémentaire en permettant aux entreprises en difficulté de négocier plus de dérogations de ce type en échange de garanties sur l'emploi, sans avoir à faire de plan social si plus de neuf salariés refusaient ces efforts. Mais seules dix entreprises ont dit banco. Une

L'entreprise Michelin, montrée en exemple, a réussi à sauver des centaines d'emplois à Roanne en négociant, avec les syndicats, des efforts en matière d'horaires et de travail du dimanche.

déception pour le gouvernement, qui cherche à améliorer le dispositif.

Parmi les experts qui gravitent autour de François Hollande, l'économiste Gilbert Cette va jusqu'à préconiser que l'accord d'entreprise, pour peu qu'il soit signé par accord majoritaire, c'est-à-dire par des syndicats représentant ensemble plus de 50 % des suffrages, puisse toujours déroger à la loi, sauf concernant une série de « droits fondamentaux » à définir.

Une véritable révolution contre laquelle met en garde Pascal Lokiec, professeur de droit à Nanterre : « Si on laisse l'accord d'entreprise définir le droit du travail, on va pousser les entreprises à faire des règles sociales un argument de concurrence. Dans cette course au dumping social, tout sera alors négociable, le temps de travail, le salaire, voire, pire encore, les règles de sécurité ! »

« Il faut être prudent, tempère Jean-Dominique Simonpoli, directeur général de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle. Si certaines grandes entreprises négocient des choses sur lesquelles les petites ne peuvent pas s'aligner, il va y avoir distorsion de concurrence et ce n'est dans l'intérêt de personne. Il y a un équilibre à trouver entre la souplesse de l'accord collectif et la nécessité d'une règle pour tous. »

NATHALIE BIRCHEM



Jean-Claude Mailly : « Je crains une dérive à l'anglo-saxonne »

/ et / | Le 26/05 à 06:00



Les députés entament ce mardi l'examen de la réforme du dialogue social. Pourquoi Force ouvrière est-elle vent debout contre ce texte ?

C'est une loi qui porte mal son nom. Parmi les nombreux points de désaccord que nous avons sur ce texte, j'en citerai trois. Le premier est la dilution dans la future délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés du CHSCT, l'institution du personnel la plus crainte des employeurs. Les élus devront gérer concomitamment les questions des conditions de travail et celles d'emploi, or on ne peut pas être bon partout.

Le deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans

les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement.

Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises. C'est du vent ! Comment peut-on penser sérieusement que 13 commissions régionales vont permettre de régler quoi que ce soit dans les TPE. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combrexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission - beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes - et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne.

Les négociations sur les retraites complémentaires du privé entrent dans une phase décisive. Quel est votre état d'esprit ?

Le patronat a durci sa position. Il réclame désormais 8,2 milliards d'économies, alors qu'il était redescendu à 5 milliards. Ca change tout. S'il n'y a que 5 milliards à combler, comme les deux régimes dégagent environ 2 milliards par an de produits financiers, on n'a que 3 milliards à trouver. Le Medef considère que, comme l'inflation a été moins forte que prévu, on n'a pas pu faire les économies convenues en 2013. Mais cette dégradation, c'est du virtuel. De plus, dans les chiffres qu'on nous présente, il faut distinguer ce qui relève de la conjoncture et du déficit structurel. En 2007, l'Agirc-Arrco était excédentaire. Si on gomme l'effet de la crise survenue depuis, on s'aperçoit que le besoin structurel de financement n'est plus que de 1,7 milliard dans le pire scénario.

Le patronat propose des abattements...

Les abattements, même temporaires, on ne peut pas les accepter. Et puis ce sujet relève d'une autre négociation : c'est le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement) qui complète les pensions des assurés avant 67 ans. Il est régi par un accord valable jusqu'à la fin de 2018. Chaque chose en son temps.

Les abattements permettent d'économiser tout de suite beaucoup d'argent. Or patronat et exécutif refusent une hausse des cotisations...

Un point de hausse des cotisations rapporte 6 milliards de recettes ? Ce n'est pas ce que nous demandons, mais cela vous donne une idée. Et que l'exécutif s'occupe de ses affaires. Qu'il commence par revaloriser les salaires des fonctionnaires et le SMIC.

FO a toujours été signataire des accords paritaires sur l'Arrco et l'Agirc. Et cette fois ?

On est dans une logique d'accord. En fait, je suis beaucoup plus inquiet sur l'assurance-chômage où on a un effet de ciseaux important avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent. Le gouvernement cherche à nous faire accélérer les discussions car il veut afficher des économies face à Bruxelles pour son budget 2016. Mais nous, les partenaires sociaux, nous ne sommes pas en charge du budget ! Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi.

Où est le problème ?

C'est une dérive économique libérale. Le gouvernement veut maîtriser tout le champ de la protection sociale, si l'on en juge par la mission qu'il a confiée au Haut Conseil du financement de la protection sociale. Tout cela parce que le chef de l'Etat a accepté le pacte budgétaire européen qui impose de réduire les coûts. Le paritarisme est menacé. Or le paritarisme est une vraie école de responsabilité et un rempart. Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les retraites complémentaires et si l'Etat reprend la main ? Il remettra au pot ? Regardez par exemple ce qui se passe avec Areva. Il privatisera ?

Le patronat a obtenu un sérieux assouplissement pour la mise en oeuvre du compte pénibilité. Qu'en pensez-vous ?

Le fait de renvoyer aux branches l'élaboration de référentiels métiers est une bonne idée. En revanche, repousser la mise en oeuvre de la réforme à 2017 serait inadmissible.

Un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif pourrait être

introduit dans la loi Macron. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous disons que le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Economie, a une fâcheuse tendance à accéder aux revendications patronales, ce n'est pas une figure de style. Cette mesure est inacceptable. Et cela augure mal de ce qui sera proposé en juin sur les PME. Je comprends les difficultés dans lesquelles peut se trouver un petit patron qui a un problème avec un salarié, comme d'ailleurs face au Code du commerce qui n'est pas plus simple que le Code du travail. Mais nous, quand les salariés ont un problème, on les accompagne jusqu'aux prud'hommes. Que les organisations patronales fassent leur boulot !

Le 9 avril, votre journée d'action contre l'austérité, organisée avec la CGT, la FSU et Solidaires a remporté un succès mitigé. Et depuis, plus rien. Allez-vous lancer une nouvelle journée d'action ?

A un moment donné, le rôle d'une confédération, c'est de prendre ses responsabilités en permettant aux salariés d'exprimer leur mécontentement social, économique et démocratique. Le 9 avril a été une réussite. Maintenant, organiser une nouvelle mobilisation ne s'improvise pas. Nous ne la sentons pas dans l'immédiat.

Irez-vous jusqu'au bout de votre mandat et comment organisez-vous votre succession ?

Je ferai un mandat complet. Il est, donc, beaucoup trop tôt pour parler de succession. Mais ce qui est sûr, c'est que je préparerai la suite, et pas tout seul. L'organisation n'a pas besoin d'une guerre interne.

Leïla de Comarmond, Les Echos

Solveig Godeluck, Les Echos

@leiladecoSuivre- @SolwiiSuivre



FRANCE

INTERVIEW // JEAN-CLAUDE MAILLY Secrétaire général de Force ouvrière

« Je crains une dérive à l'anglo-saxonne »

- Le leader syndical tire à boulets rouges contre le projet de loi sur le dialogue social « qui porte mal son nom ».
- Il redoute une inversion de la hiérarchie des normes.
- FO est « dans une logique d'accord » sur l'Agirc-Arrco.

*Propos recueillis par
Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr
Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr*

Les députés entament ce mardi l'examen de la réforme du dialogue social. Pourquoi Force ouvrière est-elle vent debout contre ce texte ?

C'est une loi qui porte mal son nom. Parmi les nombreux points de désaccord que nous avons sur ce texte, j'en citerai trois. Le premier est la dilution dans la future délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés du CHSCT, l'institution du personnel la plus crainte des employeurs. Les élus devront gérer concomitamment les questions des conditions de travail et celles d'emploi, or on ne peut pas être bon partout.

Le deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement.

Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises. C'est du vent ! Comment peut-on penser sérieusement que 13 commissions régionales vont permettre de régler quoi que ce soit dans les TPE. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls

à Jean-Denis Combrexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes – et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne.

Les négociations sur les retraites complémentaires du privé entrent dans une phase décisive. Quel est votre état d'esprit ?

Le patronat a durci sa position. Il réclame désormais 8,2 milliards d'économies, alors qu'il était redescendu à 5 milliards. Ça change tout. S'il n'y a que 5 milliards à combler, comme les deux régimes dégagent environ 2 milliards par an de produits financiers, on n'a que 3 milliards à trouver. Le Medef considère que, comme l'inflation a été moins forte que prévu, on n'a pas pu faire les économies convenues en 2013. Mais cette dégradation, c'est du virtuel. De plus, dans les chiffres qu'on nous présente, il faut distinguer ce qui relève de la conjoncture et du déficit structurel. En 2007, l'Agirc-Arrco était excédentaire. Si on gomme l'effet de la crise survenue depuis, on s'aperçoit que le besoin structurel de financement n'est plus que de 1,7 milliard dans le pire scénario.

Le patronat propose des abattements...

Les abattements, même temporaires, on ne peut pas les accepter. Et puis ce sujet relève d'une autre négociation : c'est le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement) qui complète les pensions des assurés avant 67 ans. Il est régi par un accord valable jusqu'à la fin de 2018. Chaque chose en son temps.

Les abattements permettent d'économiser tout de suite beaucoup d'argent. Or patronat et exécutif refusent une hausse des cotisations...

Un point de hausse des cotisations rapporte 6 milliards de recettes ? Ce n'est pas ce que nous demandons, mais cela vous donne une idée. Et que l'exécutif s'occupe de ses affaires. Qu'il commence par revaloriser les salaires des fonctionnaires et le SMIC.

FO a toujours été signataire des accords paritaires sur l'Arrco et l'Agirc. Et cette fois ?

On est dans une logique d'accord. En fait, je suis beaucoup plus inquiet sur l'assurance-chômage où on a un effet de ciseaux important avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent. Le gouvernement cherche à nous faire



accélérer les discussions car il veut afficher des économies face à Bruxelles pour son budget 2016. Mais nous, les partenaires sociaux, nous ne sommes pas en charge du budget ! Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi.

Où est le problème ?

C'est une dérive économique libérale. Le gouvernement veut maîtriser tout le champ de la protection sociale, si l'on en juge par la mission qu'il a confiée au Haut Conseil du financement de la protection sociale. Tout cela parce que le chef de l'Etat a accepté le pacte budgétaire européen qui impose de réduire les coûts. Le paritarisme est menacé. Or le paritarisme est une vraie école de responsabilité et un rempart. Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les retraites complémentaires et si l'Etat reprend la main ? Il remettra au pot ? Regardez par exemple ce qui se passe avec Areva. Il privatisera ?

Le patronat a obtenu un sérieux assouplissement pour la mise en œuvre du compte pénibilité. Qu'en pensez-vous ?

Le fait de renvoyer aux branches l'élaboration de référentiels métiers est une bonne idée. En revanche, repousser la mise en œuvre de la réforme à 2017 serait inadmissible.

Un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif pourrait être introduit dans la loi Macron. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous disons que le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Economie, a une fâcheuse tendance à accéder aux revendications patronales, ce n'est pas une figure de style. Cette mesure est inaccepta-

ble. Et cela augure mal de ce qui sera proposé en juin sur les PME. Je comprends les difficultés dans lesquelles peut se trouver un petit patron qui a un problème avec un salarié, comme d'ailleurs face au Code du commerce qui n'est pas plus simple que le Code du travail. Mais nous, quand les salariés ont un problème, on les accompagne jusqu'aux prud'hommes. Que les organisations patronales fassent leur boulot !

Le 9 avril, votre journée d'action contre l'austérité, organisée avec la CGT, la FSU et Solidaires a remporté un succès mitigé. Et depuis, plus rien. Allez-vous lancer une nouvelle journée d'action ?

A un moment donné, le rôle d'une confédération, c'est de prendre ses responsabilités en permettant aux salariés d'exprimer leur mécontentement social, économique et démocratique. Le 9 avril a été une réussite. Maintenant, organiser une nouvelle mobilisation ne s'improvise pas. Nous ne la sentons pas dans l'immédiat.

Irez-vous jusqu'au bout de votre mandat et comment organisez-vous votre succession ?

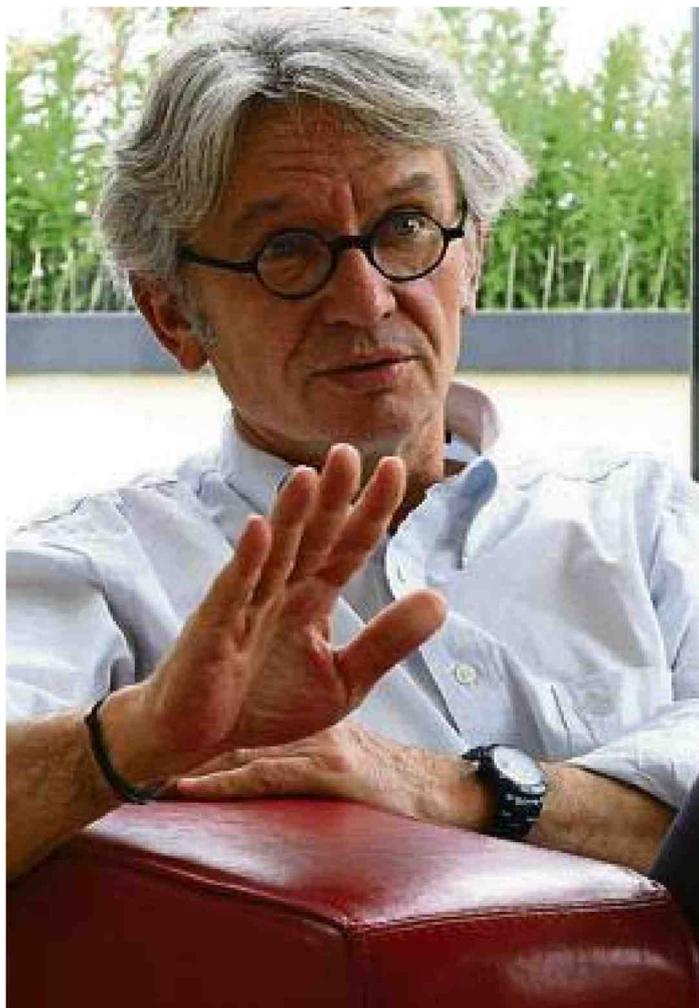
Je ferai un mandat complet. Il est, donc, beaucoup trop tôt pour parler de succession. Mais ce qui est sûr, c'est que je préparerai la suite, et pas tout seul. L'organisation n'a pas besoin d'une guerre interne.



L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

« La représentation des salariés des très petites entreprises inscrite dans le projet de loi sur le dialogue social. C'est du vent ! »

« Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi. »



Jean-Claude Mailly est secrétaire général de Force ouvrière depuis 2004. *Photo Chauveau/Sipa*



Faut-il vraiment renforcer le dialogue social en entreprise ?

Avec le projet de loi Rebsamen, qui arrive mardi 26 mai à l'Assemblée nationale, et la mission Combrexelle, qui doit faire des propositions à la rentrée, le gouvernement veut donner plus de place aux accords d'entreprise. Un chantier lourd de conséquences...



C'est un chantier qui avance sans bruit mais qui pourrait, demain, changer bien des choses. En permettant de fusionner des instances de représentation du personnel, de regrouper des négociations obligatoires et en créant une représentation des salariés des TPE, le projet de loi Rebsamen, discuté à partir de mardi 26 mai à l'Assemblée nationale, vise à fluidifier le dialogue social dans les entreprises. Un texte aux ambitions certes modestes mais qu'il faut voir comme la première étape d'un projet plus large.

Début mai, Manuel Valls a en effet confié à l'ex-directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle la présidence d'une commission qui devra faire, dès septembre, des propositions pour « faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise ».

Donner plus de place à la négociation d'entreprise ? L'idée a ses vertus. « En permettant d'adapter les règles sociales au plus près des réalités, la négociation d'entreprise participe de toute évidence à la performance économique d'une entreprise », explique Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail. N'est-il pas logique de confier aux acteurs de terrain le souci d'organiser au mieux l'activité ? Et Michelin n'a-t-il pas réussi à sauver son site de Roanne et ses 770 emplois en négociant avec ses syndicats des efforts en matière d'horaires, de travail du dimanche notamment ?

Des entreprises sans délégués syndicaux ni représentants du personnel

Si chacun voit bien l'intérêt de ce type de négociations, il présente aussi des écueils. Première difficulté : négocier, oui, mais avec qui ? « Aujourd'hui, 63 % des établissements de 11 à 19 salariés et 35 % de ceux de 20 à 49 salariés n'ont ni délégués syndicaux ni représentants du personnel, un gros angle mort pour la négociation », rappelle Jean-Paul Guillot, président de l'association « Réalités du dialogue social ».

Si ce problème des déserts syndicaux n'est pas réglé, la tentation sera grande d'encourager la pratique des décisions unilatérales de l'employeur, éventuellement après référendum auprès des salariés.

> **Lire aussi :** Le difficile dialogue social dans les petites entreprises

D'autant que beaucoup de petits patrons appréhendent le dialogue avec les syndicats. « *On a eu autrefois un délégué CGT qui était dans la confrontation pure et dure et dans ce cas-là, le dialogue social ne crée que des problèmes. En revanche, quand ça se passe en bonne intelligence, je reconnais que c'est un vrai outil* », explique ainsi Denis Thialon, patron de Vivalians, une société de conseil en sécurité d'entreprise qui emploie 70 salariés.

Un dialogue social coûteux

Toutefois, même quand il se déroule correctement, le dialogue social a un coût pour l'entreprise : « *Dans une entreprise comme la mienne, qui possède sept sites, une réunion tous les mois coûte l'équivalent de deux temps-plein* », reprend-il.

Surtout, question essentielle : jusqu'où doivent aller ces accords ? Le droit français est basé sur le principe de la hiérarchie des normes : la loi définit la norme minimale qui doit être appliquée au salarié ; la négociation de branche ne peut édicter qu'une norme plus favorable au salarié, et la négociation d'entreprise encore plus.

> **Relire notre entretien avec un directeur de PME :** Denis Thialon : « Il faut réformer le seuil des 50 salariés »

Depuis trente ans, le processus dit d'inversion des normes, amplifié dans les années 2000 par les accords signés pour déroger aux 35 heures hebdomadaires en les modulant sur l'année, est en marche. Les accords de maintien de l'emploi créés par la loi en 2014 entendaient même franchir une étape supplémentaire en permettant aux entreprises en difficulté de négocier plus de dérogations de ce type en échange de garanties sur l'emploi, sans avoir à faire de plan social si plus de neuf salariés refusaient ces efforts. Mais seules dix entreprises ont dit banco. Une déception pour le gouvernement, qui cherche à améliorer le dispositif.

Parmi les experts qui gravitent autour de François Hollande, l'économiste Gilbert Cette va jusqu'à préconiser que l'accord d'entreprise, pour peu qu'il soit signé par accord majoritaire, c'est-à-dire par des syndicats représentant ensemble plus de 50 % des suffrages, puisse toujours déroger à la loi, sauf concernant une série de « droits fondamentaux » à définir.

Une véritable révolution contre laquelle met en garde Pascal Lokiec, professeur de droit à Nanterre : « *Si on laisse l'accord d'entreprise définir le droit du travail, on va pousser les entreprises à faire des règles sociales un argument de concurrence. Dans cette course au dumping social, tout sera alors négociable, le temps de travail, le salaire, voire, pire encore, les règles de sécurité !* »

« *Il faut être prudent, tempère Jean-Dominique Simonpoli, directeur général de l'association Dialogues et membre de la mission Combrexelle. Si certaines grandes entreprises négocient des choses sur lesquelles les petites ne peuvent pas s'aligner, il va y avoir distorsion de concurrence et ce n'est dans l'intérêt de personne. Il y a un équilibre à trouver entre la souplesse de l'accord collectif et la nécessité d'une règle pour tous.* »

Nathalie BIRCHEM



Eclairante stratégie

France Stratégie, organisme de réflexion rattaché au Premier ministre, a diffusé une «éclairante» (pour la capacité d'abstraction) étude signée par trois universitaires sur le nouveau découpage des régions. Se basant sur l'analyse des forces centrifuges à l'oeuvre dans 24 départements en matière de liens domicile-travail et de liens d'actionnariat, ils jugent que la réforme est bonne parce que le nombre de départements touchés tombe à 16 après redécoupage. Ainsi le Bas-Rhin sort de la liste. Autrement dit, de la plaine, le Bas-rhinois voit la ForêtNoire et les Vosges, dos au Rhin, il ne voit plus la première. CQFD.

JH



●●● En 2010, près de 1,5 million de résidents en France métropolitaine travaillaient dans un département différent de celui de leur résidence, selon l'étude publiée par France Stratégie intitulée "Réforme territoriale et cohérence économique régionale" (cf. page 8).

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**

Équipements sportifs c'est déjà demain

Dossier réalisé par Gaspard Darès

Très investies dans la construction, la rénovation et la maintenance de leurs équipements sportifs, les collectivités anticipent dès à présent les besoins de demain. Pour ce faire, elles ont entamé une réflexion globale, portant à la fois sur la place du sport dans la cité, la manière d'amener les Français à se dépenser davantage et mieux, tout en gardant à l'esprit les exigences de respect environnemental indispensables à tout aménagement.

- p. 43 • Construction d'un équipement : deux choix s'offrent aux collectivités
- p. 44 • Des complexes sportifs de plus en plus écologiques
- p. 45 • Maintenance externalisée, la bonne solution ?
- p. 53 • La technologie, principale innovation
- p. 54 • Des nouveaux sports arrivent

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITES
 LOCALES**



Tournés vers l'avenir, voilà comment se conçoivent désormais les équipements sportifs publics. Ceux qui ont été construits jusqu'ici l'ont toujours été avec le souci de préparer demain, bien sûr, mais c'est un peu plus vrai à l'heure où la pratique sportive des Français évolue, avec l'apparition de nouvelles disciplines et, encore plus, de nouvelles habitudes de vie.

A l'heure, aussi, où leurs besoins en infrastructures sportives se font de plus en plus pressants. Car la pratique sportive est en baisse dans notre pays, si l'on en croit l'étude Eurobaromètre menée en 2014 sur le sujet. Cinq ans plus tôt, 48 % des Français de plus de 15 ans faisaient du sport une fois par semaine au moins. L'an passé, ils n'étaient plus que 43 %. C'est certes au-dessus de la moyenne européenne (41 %), mais c'est moins qu'en Allemagne (48 %), en Grande-Bretagne (46 %), ou surtout qu'au Danemark (68 %) ou en Suède (70 %).

Mais un élément, surtout, a de quoi interpeller les pouvoirs publics et les collectivités : 74 % des Français qui pratiquent un sport le font en-dehors de tout cadre et ce chiffre est en hausse de 22 % par rapport à 2009 !

Le manque de temps comme principal facteur

« Cette évolution témoigne moins d'une mauvaise volonté de la population française que de difficultés concrètes de pratique », estime Marie-Cécile Naves, chargée de mission au département des questions

sociales au Commissariat général à la stratégie et à la prospective. « C'est en effet le manque de temps qui est évoqué comme principal facteur pour justifier l'absence de pratique sportive. En réalité, malgré de gros progrès ces dernières années, l'offre sportive, en France, n'est toujours pas adaptée à la pratique de masse non compétitive », explique Marie-Cécile Naves. Parmi les pistes avancées pour pallier à ce problème, figure « l'aménagement de l'espace public urbain et rural, notamment via des parcours de marche et de jogging ou la multiplication des pistes cyclables », poursuit-elle. Il y a aussi « l'accessibilité des infrastructures sportives. Les Français sont très nombreux (88 %) à dire qu'il existe des installations sportives disponibles à côté de chez eux, mais les horaires sont souvent inadaptés aux personnes qui pâtissent de longs trajets domicile-travail. La réflexion

sur la territorialisation et la gouvernance locale des politiques sportives doit être poursuivie. »

La pratique sportive n'est pas une priorité

« La pratique sportive ne s'est pas démocratisée, malgré la gratuité et la diversité des lieux », regrette Marina Honta, sociologue du sport et professeur à l'université de Bordeaux. « Cela s'explique par des raisons culturelles notamment. Les gens qui sont en situation de fragilité sociale sont obligés de définir des priorités dans leurs besoins. Et le sport et la détente ne font pas partie de leurs priorités, contrairement à la recherche d'emploi par exemple. »

Face à cette nouvelle donne, les collectivités locales ont une responsabilité importante. Elles doivent mettre en place



La pratique sportive en France serait en baisse selon l'étude Eurobaromètre menée en 2014.

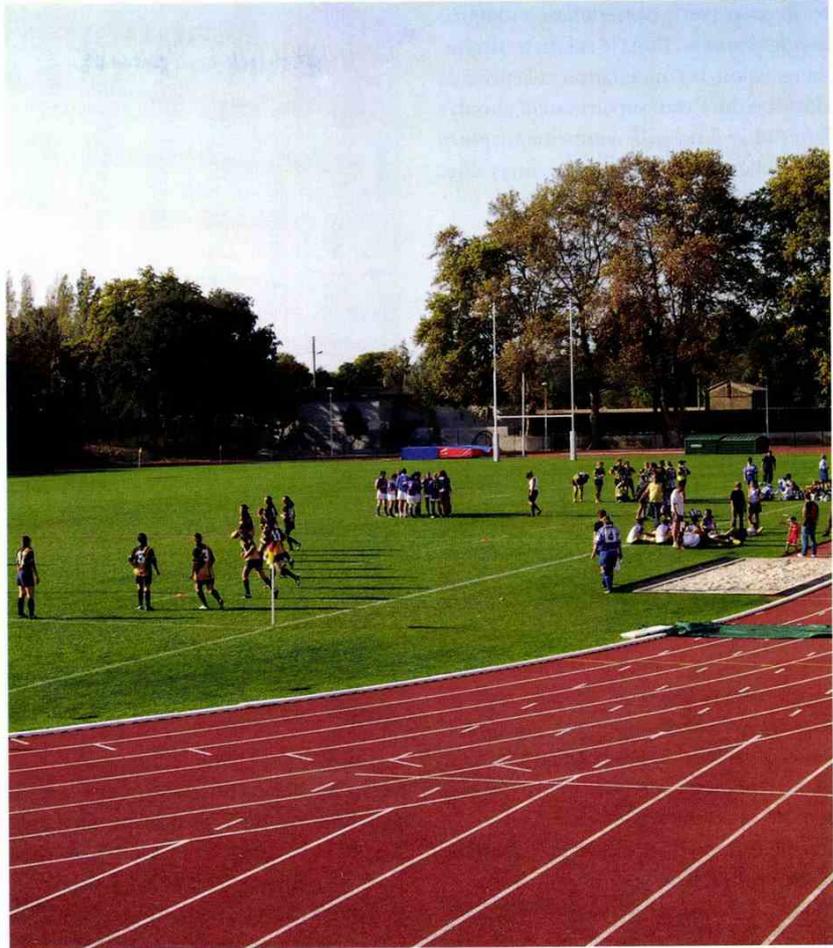
© Christophe Fouquin

— Équipements sportifs, c'est déjà demain

« des solutions pour accompagner l'évolution de la pratique sportive », poursuit Marina Honta. « Les collectivités territoriales ont très longtemps conduit le sport à travers les associations, avec de la compétition à haut niveau. Or, depuis trente ans, les populations se tournent de plus en plus vers d'autres modalités de pratiques, plus tournées vers le ludique et le bien-être. Aujourd'hui, on n'est plus obligés de passer par une fédération pour faire du sport en ville. » Des fédérations qui, forcément, ne voient pas toujours ces évolutions d'un bon œil. « Les collectivités locales vont devoir essayer de réduire les conflits d'usage des équipements sportifs », reprend Marina Honta. « Certains clubs de natation ralentissent parce que les élus locaux décident de leur attribuer moins de lignes d'eau pour en accorder plus aux usagers lambda. Les clubs ne sont plus prioritaires comme avant. Les villes doivent opérer des arbitrages pour convaincre les dirigeants sportifs que les équipements appartiennent à tout le monde. Et ce n'est pas gagné d'avance. »

Deux choix s'offrent aux collectivités

La gouvernance locale, donc les collectivités, doivent tenir compte de cette nouvelle donne encore plus qu'elles ne le font déjà. Lorsqu'elles envisagent la construction d'un nouvel équipement sportif, « deux choix s'offrent à elles », explique Didier Gheux, directeur du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et de La Courneuve. « Soit elles considèrent que leur raison d'être est de devenir un instrument de commercialisation utilisé par la ville pour attirer de nouveaux citoyens et de nouvelles



sociétés. Soit elles le voient comme un levier d'une politique de régénération urbaine comme élément central de la cohésion sociale », poursuit-il. Plus spécifiquement, « on ne peut pas définir les équipements sportifs si nous ne portons pas une réflexion sur les pratiques sportives. Offrons-nous un simple accès à tous les publics à l'équipement sportif, ou offrons-nous l'accès à la pratique sportive existante dans l'équipe-

ment, afin de permettre à chaque citoyen de se construire son propre parcours dans la discipline choisie ? L'équipement sportif ne peut pas simplement être posé pour boucher « une verrière » dans un quartier. Il doit être programmé par rapport à l'environnement urbain et aux besoins, sous peine de servir à toute autre chose que sa finalité initiale. Les questions sont nombreuses et la réponse n'est pas unique, mais dans tous les cas, ►

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**

► elle passe par la concertation, y compris avec les jeunes ». Dans le cas du territoire en question, la concertation et la prise de décision qui l'avait suivie avaient abouti à la création d'un golf, équipement sportif particulièrement absent des zones dites sensibles.

L'offre publique doit être une action conjuguée

La « régénération urbaine » passerait donc, au moins en partie, par les installa-

Les collectivités ont dépensé 10,8 Md€ pour les équipements sportifs en 2010.

tions sportives. C'est aussi l'avis de Marina Honta : « En créant des espaces et des sites en accès libre, comme des skate-parks pour les adolescents, des pistes cyclables, des sentiers de randonnée, des parcs, des bassins de natation supplémentaires l'été », ont peut nettement favoriser la pratique sportive des Français, estime la sociologue. « A Toulouse, Paris ou Bordeaux par exemple, les berges ont été aménagées pour favoriser la pratique de la marche, du footing, du vélo ou du roller. » Ces « bassins de natation supplémentaires l'été », comme d'autres dispositifs saisonniers (lire encadré page 46) peuvent être « un bon moyen de convaincre les habitants de s'adonner à des activités ludiques durant le temps de vacances », termine Marina Honta. « Les collectivités locales proposent également depuis plusieurs années des activités dans les quartiers urbains sensibles. L'enjeu est d'aller au plus près de ces jeunes, au cœur des cités. Mais la réussite de ces projets n'est pas une évidence. Ceux qui sont déjà marginalisés ne regardent même pas ces activités. Les animateurs municipaux s'adressent en réalité à ceux qui sont "borderline", et qui ne sont pas encore tombés du mauvais côté. Mais pour être efficace, l'offre publique doit être une action conjuguée : dispositif d'accès à l'emploi, lutte contre le décrochage scolaire, et passerelles vers l'art et la culture. Seul, le sport ne sera jamais efficace. » Il ne saurait être qu'un moyen, mais cette porte d'entrée vers un mieux-vivre et un avenir adaptés aux besoins des citoyens est déjà un pas d'importance.

Mention excellent pour le centre aqualudique du Puy-en-Velay

La Vague, le centre aqualudique du Puy-en-Velay, était l'une des 5 premières opérations à recevoir la certification NF HQE™ Equipements Sportifs en 2013. Cette certification lancée fin 2011 pour les salles multisports a été étendue aux piscines et aux centres aquatiques.

« La Vague est le premier centre aqualudique certifié HQE™ en France, avec pour grande innovation l'ultrafiltration, qui vise à nettoyer les eaux de lavage des filtres et les eaux de débordement des bassins plutôt que de faire appel à l'eau potable du réseau. L'équipement est doté d'une chaufferie bois, de 180 m² de chauffe-eau solaire pour les douches, d'un système de récupération de l'eau de pluie et d'une source locale pour les WC.

La Vague consomme 60 % d'eau et 22 % d'énergie de moins qu'une construction conventionnelle » affirmaient alors Laurent Wauquiez, maire du Puy-en-Velay, Michel Joubert, président de la communauté d'agglomération et Willy Guieau, vice-président de la communauté.

La mise en place du procédé d'ultrafiltration inédit et expérimental permet d'une part de réduire les consommations en eau du centre, tous usages confondus (volume recyclé de l'ordre de 10 000 m³ annuels) et d'autre part d'améliorer la qualité des eaux de baignade, grâce à l'augmentation de l'apport d'eau réalisé en continu (30l/jour/baigneur d'eau neuve minimum et en complément l'eau de la filière de recyclage par ultrafiltration).

Les collectivités, qui possèdent les équipements sportifs à 83 % et les financent à 80 %, ont dépensé, en 2010, 10,8 Md€ dont 9,4 à la seule charge des communes et des structures intercommunales. Elles n'ignorent donc rien de ces enjeux et de l'évolution nécessaire des installations sportives : à la fois plus écologiques, sans doute de plus en plus pourvus en nou-

velles technologies, ces équipements ont déjà entamé leur mue.

Des complexes sportifs de plus en plus écologiques

Les initiatives pour rendre les équipements sportifs publics respectueux de l'environnement se multiplient, qu'il ► Page 46



Centre aquatique du Puy-en-Velay.

© Studio Erick Sailliet

— Équipements sportifs, c'est déjà demain



© Drifting Light

Maintenance externalisée, la bonne solution ?

Faut-il assurer en interne ou externaliser la maintenance de ses équipements sportifs ?

« **E**n tout cas, une fois qu'ils sont installés, il est indispensable de les entretenir et de faire en sorte qu'ils soient fonctionnels en permanence tout en favorisant l'évolution des utilisateurs et en préservant leur sécurité », explique-t-on chez SATD, entreprise spécialisée, précisément, dans la maintenance de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et de paniers de basket-ball. « Nos équipes de maintenance sont composés de techniciens spécialisés qui sont chargés du contrôle visuel et fonctionnel de vos équipements provenant de chez nous ou d'autres prestataires. Nous procédons à la vérification complète des agrès sportifs et ludiques en nous basant sur les différents décrets en vigueur. » Concrètement, ces vérifications revêtent la forme d'un contrôle principal chaque année, effectué en profondeur. Trois autres contrôles dits

« fonctionnels » évaluent le fonctionnement et la stabilité de l'équipement. Enfin un contrôle visuel régulier permet « d'évaluer l'intégrité de la structure et d'identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques », poursuit-on chez SATD. Cette expertise de sociétés spécialisées vaut-elle d'y consacrer un budget dédié ? « Dans notre centre, nous avons fait le choix de faire appel à un prestataire externe, car c'est une expertise que n'avait pas forcément la ville au moment de passer contrat, notamment pour la gestion des eaux et de l'air », explique Eve Melca, directrice du centre aquatique de Neuilly-sur-Seine. « Mais il n'y a pas de règle : tout dépend des compétences que possède chaque collectivité locale. Quand on peut gérer la maintenance en interne, ça peut aussi être une bonne solution. »

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**

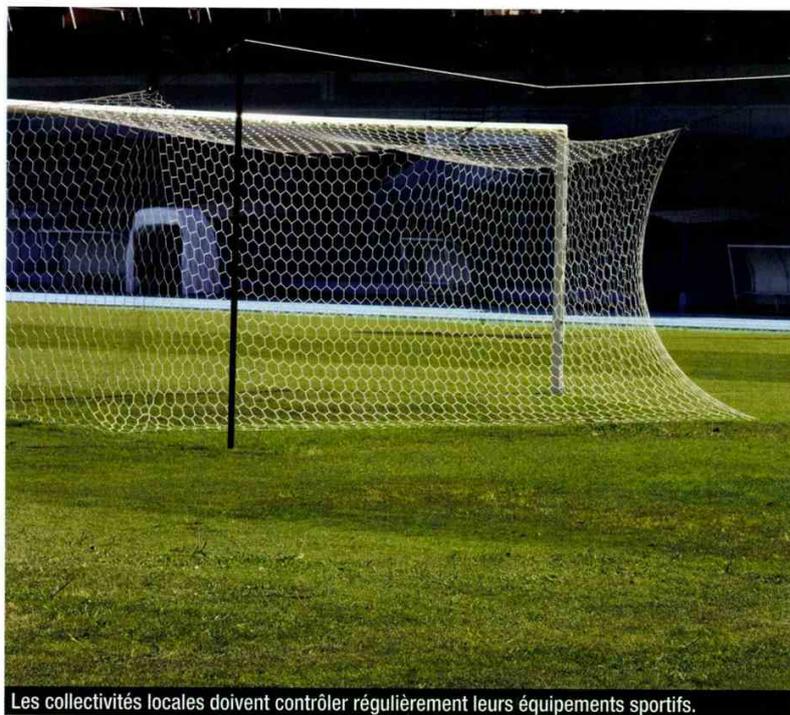
Page 44 ► s'agisse de construction ou de rénovation. Beaucoup d'idées peuvent inspirer les collectivités, d'autant qu'elles permettent aussi, souvent, de faire des économies.

Par obligation ou par choix politique, les collectivités locales se tournent de plus en plus souvent vers des équipements

Les collectivités se tournent vers des équipements plus « verts »

sportifs « verts », dans une démarche de respect environnemental. De nombreux exemples pourraient être retenus, parmi lesquels le stade Océane du Havre, qui a été inauguré en 2012. L'enceinte dispose de 1 500 m² de capteurs photovoltaïques, qui permettent une diminution de 15 % de la consommation de référence ►

Page 49



Les collectivités locales doivent contrôler régulièrement leurs équipements sportifs.

© Jackin

« On ne transige pas sur la qualité »

Sur le sujet des normes des équipements sportifs, les collectivités continuent d'être très vigilantes, comme le confirment deux de leurs fournisseurs. Qui mettent aussi en garde contre certains contrôles pas toujours très professionnels...

Au-delà des nouvelles technologies et de l'apparition de certains sports (lire l'interview de Sylvain Cerbelle), les demandes des collectivités évoluent finalement assez peu : « en fait, ce qui change surtout, c'est que les collectivités ont moins de budget et cela se ressent sur l'activité de notre secteur », regrette Steven Kerdode, gérant d'Acard Sport, qui fournit du matériel sportif aux collectivités. « Elles commandent en quantité moindre, mais ne transigent pas sur la qualité ; de fait, elles sont même bien plus à cheval sur les normes qu'il y a une dizaine d'années », note-t-il. « Les investissements pour la création de nouveaux parcs sportifs se sont un peu essouffés, mais pas ceux dédiés à la rénovation et au renouvellement des équipements déjà en place. Les collectivités locales doivent les faire contrôler régulièrement : une fois tous les deux ans au début, puis une fois par an. Cela consiste notamment à faire supporter une charge très lourde à des cages de football par exemple, ou à un panier de basket », avance Alexandre Krzekowiak, directeur commercial d'AG + Sports, distributeur

d'équipements sportifs pour les collectivités locales.

en le testant qu'il n'y a pas forcément besoin de tout changer », dénonce-t-il.

Des dérives constatées

« Si la déformation ne dépasse pas un certain seuil, un certificat de conformité aux normes de sécurité est délivré. Dans le cas inverse, l'équipement doit être changé », continue Alexandre Krzekowiak. Lequel met en garde les collectivités contre une dérive apparue, elle aussi, depuis quelques temps : « Ces certificats peuvent être délivrés par n'importe quel bureau de contrôle qui déclare être compétent pour cette activité, et c'est bien là le problème. Il y a énormément de charlatans qui sont apparus ces dernières années dans la profession, avec de plus en plus de normes décrétées. Ils n'ont jamais posé d'équipement sportif et prétendent être à même de les contrôler. Résultat, il arrive très souvent qu'ils émettent des réserves qui ne sont pas pertinentes. Ils déclarent un équipement "non conforme" sans expliquer pourquoi, et quand nos équipes arrivent sur place, elles constatent

Un contrôle à l'œil nu

Excès de zèle ? Risque zéro ? « Non, mais il faut être professionnel et compétent », prévient Alexandre Krzekowiak. « Je vous donne un exemple : certains contrôleurs préfèrent ne pas se fatiguer à déplacer les machines qui servent à déformer les paniers de baskets et les buts, car elles sont très lourdes, et il y a parfois des escaliers dans les gymnases. Il arrive donc qu'ils effectuent le contrôle à l'œil nu, et déclarent l'équipement non conforme, pour se prémunir de tout risque. Derrière, les collectivités, qui sont très frileuses en la matière, préfèrent suivre leurs recommandations et gaspiller de l'argent en remplaçant par du neuf, quand il suffit seulement de resserrer quelques écrous. C'est bien dommage », conclut Alexandre Krzekowiak. Une mise en garde sans doute à prendre en considération pour des municipalités toujours désireuses de ménager leur budget, sans pour autant transiger avec la sécurité.

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**



Interview
Sylvain Cerbelle
 responsable de projets au sein de la direction
 du développement territorial à l'UCPA

L'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), chargé entre autres de mettre en place des loisirs sportifs de proximité, est administré notamment par les collectivités locales. Pour Sylvain Cerbelle, les Français adoptent de nouvelles habitudes en matière sportive, auxquelles les collectivités vont devoir répondre.

En quoi les appels d'offres ont-ils évolué ces dernières années ?

Les collectivités locales ont globalement moins de financements et de dotations de l'Etat, elles cherchent donc des solutions plus économiques. Il y a tous les jours des nouvelles délégations de service public, l'idée étant de trouver des professionnels capables d'exploiter les équipements sportifs. Par ailleurs, nous innovons beaucoup sur le type de montage juridique et financier, en constituant des groupements avec architectes, constructeurs et financeurs, ce qui nous permet d'être impliqués dès la conception des équipements.

Quelle est la tendance sur le plan de l'innovation ?

Il y a un vrai marché qui se confirme sur les centres aquatiques. Les collectivités continuent de se doter de bassins pour

répondre à l'obligation pour chaque enfant d'apprendre à nager. Il y a de moins en moins de piscines simples, mais des complexes aquatiques couplés avec des salles de fitness, de musculation, voire désormais des espaces de restauration. Une donnée se confirme sur chaque nouveau

Je dirais que nous avons vu apparaître de nouvelles formes de pratiques sportives

projet : les sites doivent accueillir des sportifs confirmés, mais vu qu'ils ne remplissent pas à eux seuls les lieux, et qu'il existe une demande forte par ailleurs, il faut aussi penser au grand public qui vient s'amuser, jouer et faire du sport pour le plaisir.

Quelle est la place des nouvelles technologies dans ces lieux ?

Elle est de plus en plus grande. Nous travaillons sur des projets où nous couplons les activités traditionnelles avec des simulateurs. Par exemple, dans un golf classique, nous allons installer un simulateur pour pratiquer sur tout type de terrain, et pour avoir une première approche ludique avant de passer à une approche réelle.

Comment se passe la maintenance ?

Tout dépend du site, nous recrutons parfois des agents techniques en interne, ou nous faisons appel à des prestataires externes, selon ce qui est le plus avantageux pour la collectivité. L'un des vrais enjeux est qu'à la fin du contrat, la ville récupère un équipement en très bon état. C'est une de nos préoccupations.

Avez-vous vu apparaître de nouveaux sports en ville ?

Je dirais plutôt de nouvelles formes de pratiques sportives. On est sur des espaces plus réduits en milieu urbain, comme pour le jorkyball, dérivé du football et qui se joue à 2 contre 2, ou le paddle, un nouveau sport de raquettes qui arrive en France.

Quels conseils donneriez-vous aux collectivités locales ?

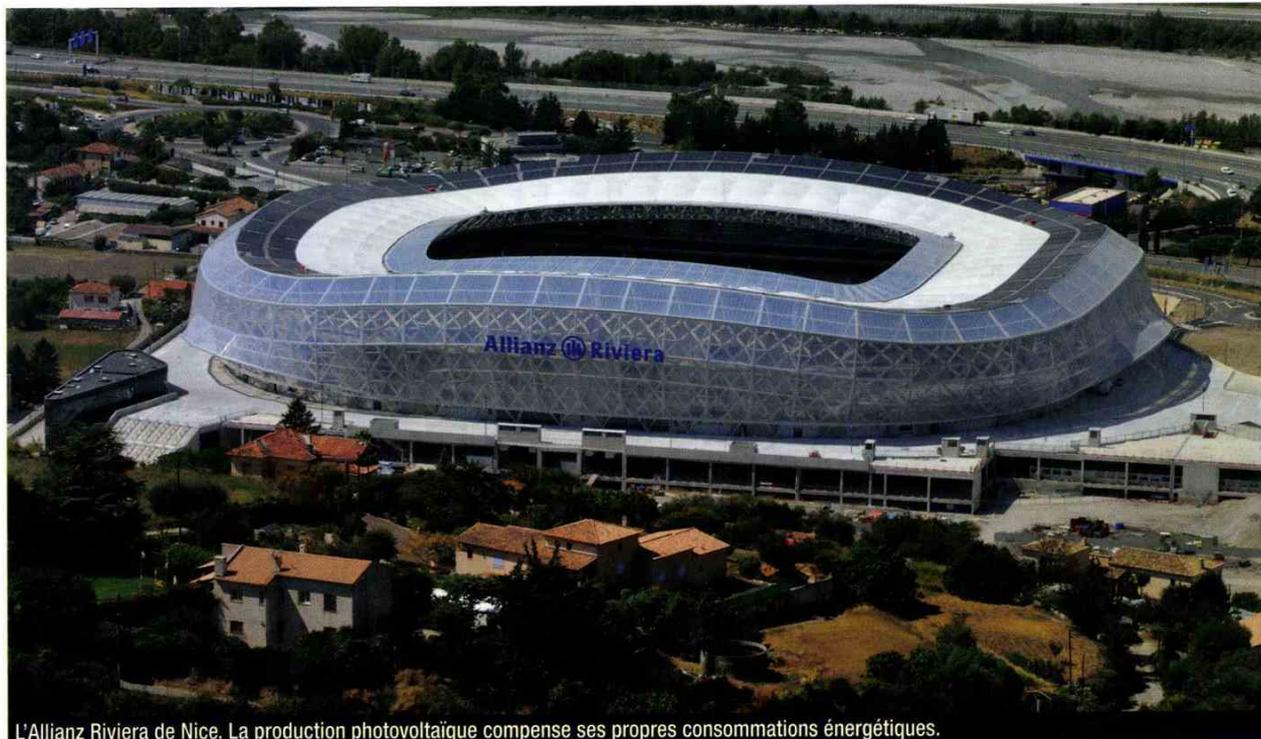
Je leur dirais de bien s'entourer d'un assistant maître d'ouvrage dès la conception du projet et pendant la procédure d'appel d'offres. L'AMO va les conseiller pour investir au mieux, et être capable d'analyser les différents projets, et de sélectionner le plus pertinent pour la collectivité. Je dirais également de ne pas hésiter à visiter des équipements similaires dans d'autres villes, et de prendre contact avec différents prestataires, même s'ils ne veulent pas forcément déléguer l'exploitation ensuite.



© UCPA

La piscine olympique de Dijon.

— Équipements sportifs, c'est déjà demain



L'Allianz Riviera de Nice. La production photovoltaïque compense ses propres consommations énergétiques.

© F. Vigouroux, VINCI

Page 46 ► d'un stade. L'économie d'eau potable est encore bien plus impressionnante, puisqu'elle dépasse les 90 % grâce à un

système de récupération et de distribution des eaux, conçu avec des solutions hydro-économiques. Les locaux à occupa-

tion continue sont dotés d'un éclairage naturel : tous ces aménagements font du stade Océane l'enceinte qui présente ►

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**



Interview
Aimeric Besnard
 directeur de l'agence EuropEvent

L'avis de la sociologue Marina Honta (lire texte principal) est partagé par beaucoup d'observateurs : les dispositifs estivaux mis en place par certaines collectivités, qui mêlent sports et loisirs, peuvent amener les Français à reprendre une activité physique. C'est aussi ce qu'assure Aimeric Besnard, directeur de l'agence EuropEvent, spécialisée dans les équipements sportifs temporaires.

Les plages en ville sont en plein boom. Quel public concernent-elles, selon vous ?

Notre entreprise s'adresse notamment à des collectivités qui ont des problématiques de populations ne partant pas en vacances. Les premières plages en ville ont été installées à la Courneuve ou à Lille il y a dix ans déjà. Elles mélangent le sportif et le ludique, pour un coût moyen de 100 000 €. Elles permettent aux jeunes désœuvrés et aux familles d'avoir un lieu agréable l'été, qui limite l'étouffement social et le sentiment d'exclusion. A Lille, il y a d'ailleurs une démarche intéressante de citoyenneté : les habitants doivent venir chercher un pass à la mairie pour accéder aux plages, l'idée étant de les faire "rentrer" dans l'institution.

Pourquoi ne pas pérenniser ces équipements sportifs à l'année ?

L'élément exceptionnel joue beaucoup dans la popularité du site. Ces plages n'auraient pas le même succès si elles étaient là à l'année. On vient bousculer le quotidien, et cela change la vie des habitants. Par

“ Les plages en ville, l'été, limitent le sentiment d'exclusion ”

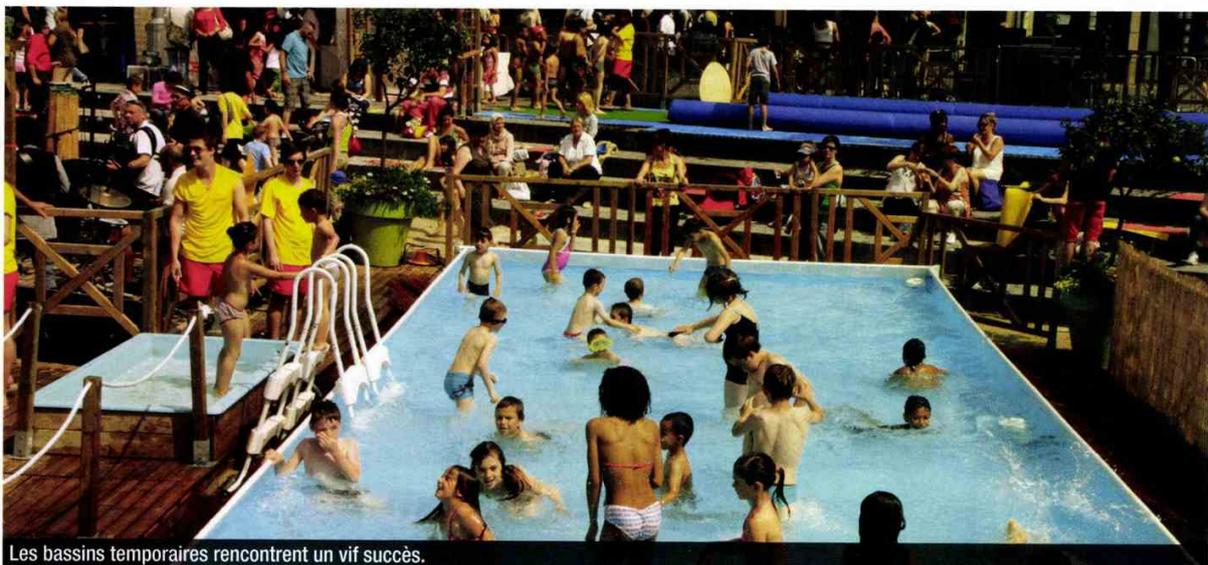
exemple, Clichy-la-Garenne n'a pas hésité à installer une piscine temporaire à 300 mètres à peine d'une piscine fixe pour l'été. D'ailleurs, nous avons fait le constat que les très nombreuses piscines construites dans les années 80 allaient avoir prochainement besoin de rénovation. Or, quand une piscine est en travaux et ferme durant un à trois ans, il est pertinent d'installer en parallèle un bassin temporaire, pour assurer une continuité de services aux usagers et aux scolaires.

Est-ce un réflexe que les collectivités locales ont déjà adopté ?

Pas encore, nous en sommes aux débuts. Nous voulons proposer un projet standardisé de bassin temporaire, afin de maintenir les coûts. On part sur deux options seulement : un bassin simple en toile avec contreforts, et un bassin en dur avec une dalle en aluminium ou en inox, qui se monte en un mois, et se démonte en deux semaines, pour un coût autour d'un million d'euros. L'avantage est que la ville maintient son service sur zone. Et pour financer cette piscine, elle peut utiliser les lignes budgétaires prévues théoriquement pour le transport des usagers vers les piscines, comme les cars des scolaires.

Quelles sont, selon vous, les tendances de demain pour les équipements aquatiques ?

De nombreuses choses se font dans le domaine aquatique. Puisque la gestion des bassins coûte cher, on propose de plus en plus de plateformes ludiques, avec un fond de quelques centimètres qui circule, et qui ne nécessite pas la surveillance de maîtres-nageurs diplômés. Il y a des jets d'air, des champignons avec cascade... L'autre avantage de ces plateformes, qui comprennent également des brumisateurs, est qu'elles permettent aux mamans qui ne veulent pas se découvrir de profiter des lieux et de la fraîcheur, et de ne pas se sentir exclues.



DR Les bassins temporaires rencontrent un vif succès.

— Équipements sportifs, c'est déjà demain

Page 49 ► Le bilan carbone le plus bas à capacité équivalente, soit 25 000 spectateurs assis ou 33 000 debout.

A Nice, un stade plein d'énergie

L'Allianz Riviera de Nice, de son côté, est une véritable usine solaire ! Ce stade, sorti de terre en 2013, dispose non seulement d'un système de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 7 000 m³ par an mais aussi, et surtout, de 7 000 m² de panneaux photovoltaïques. Ainsi pourvu, l'Allianz Riviera produit plus d'énergie qu'il n'en consomme !

Et si le stade Océane a coûté 80 M€, entièrement financés par les collectivités, l'Allianz Riviera a vu le jour grâce à un partenariat public-privé, les collectivités y investissant 69 des 100 M€ nécessaires à sa construction.

60 % d'économie d'eau pour une piscine

Mais les enceintes destinées aux clubs de football professionnels — celui du



Grâce à un traitement de l'air optimal (système «EcoModulG+»), le complexe aquatique de l'agglomération de Chartres optimise ses consommations énergétiques

© Ecoénergie

Havre évolue en Ligue 2, l'OGC Nice en Ligue 1 — ne sont pas les seules à bénéficier d'aménagements verts et de technolo-

gies innovantes. Même des équipements réputés énergivores, comme les piscines, peuvent être conçus pour gaspiller ►

DOSSIER
LA REVUE DES
COLLECTIVITÉS
LOCALES

moins, tant en termes de ressources que d'argent du contribuable. Ainsi au Puy-en-Velay, le centre aqualudique « La Vague » a-t-il été pensé pour réduire les dépenses en eau de 60% et de 22% en énergie. L'isolation est renforcée, le système de traitement fondé sur le procédé d'ozonation, qui réduit l'utilisation du chlore, et la structure bénéficie surtout d'un système innovant dit d'ultrafiltration, qui nettoie l'eau utilisée plutôt que de faire appel à l'eau potable du réseau. L'eau de pluie est récupérée, la chaufferie est au bois et 180 m² de chauffe-eau solaire fournissent l'eau chaude des douches.

Le pôle international du cheval, centre équestre deauvillais et société d'économie mixte dont le maire de la ville préside le conseil d'administration, ne dépense plus rien en eau potable, pour arroser ses pelouses comme pour faire boire ses montures. Ses besoins sont entièrement couverts par une réserve de 2000m³ alimentée en eau de pluie.

Des labels dédiés

En Charente, ce sont les 1200 m² du toit du Centre sportif des Montagnes qui



© AUFORT Jérôme

ont été recouverts en 2010 de panneaux photovoltaïques. Braconnne-et-Charente, la communauté de commune proprié-

taire des lieux, estime la production d'énergie annuelle à 160 000 kWh, ce qui représente la consommation de 64 foyers

— *Équipements sportifs, c'est déjà demain*

de quatre personnes, ou 59 tonnes de CO₂ évitées. À l'avenir, ce genre d'initiatives devraient se multiplier, d'autant que divers labels certifient désormais les démarches écologiques des équipements sportifs. L'organisme Certivéa a instauré le label NF HQE en 2013, distinguant 14 équipements fin 2014 — dont « la Vague », évoquée plus haut — alors que l'Afnor a, la même année et pour la première fois, accordé son label ISO 9001 à un complexe sportif, dans le Val d'Oise.

Jusqu'où ira-t-on dans cette course vertueuse au respect de l'environnement ? La réponse est peut-être à chercher à l'étranger : à Hong Kong comme aux États-Unis, certains complexes de sport sont alimentés en électricité par l'énergie de leurs pratiquants, qu'ils courent ou fassent du vélo, notamment !

La technologie, principale innovation

Si la demande des mairies en équipements et matériels sportifs évolue peu ces dernières années, certains sports font leur apparition. Mais c'est avant tout la technologie qui pourrait bouleverser la donne future.

« Nous sommes aux balbutiements, mais les technologies vont investir les installations sportives, pour évoluer vers des activités plus ludiques et interactives », estime Alexandre Krzekowiak, directeur commercial d'AG + Sports, distributeur d'équipements sportifs pour les collectivités locales. « Je pense notamment aux sports ►



table gymnase de plein air

© SMC2

DOSSIER
 LA REVUE DES
**COLLECTIVITÉS
 LOCALES**

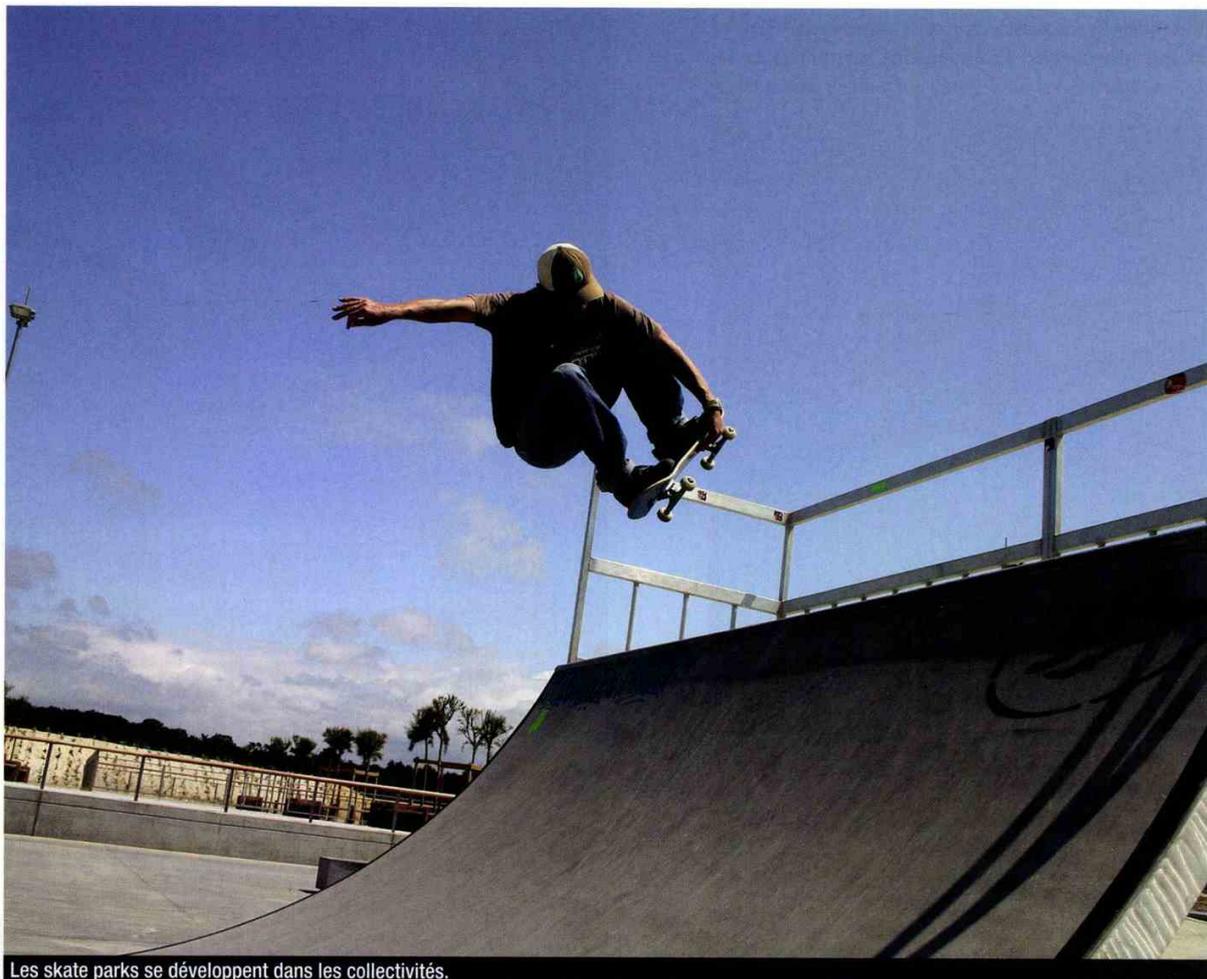
de cible, comme le tir à l'arc, avec des écrans pour matérialiser la cible », précise-t-il. « D'autres technologies font déjà une arrivée en force », ajoute Steven Kerdode, gérant d'Acad Sport, qui fournit notamment du matériel sportif comme des buts ou des tapis aux collectivités. « C'est le cas, par exemple, du gazon synthétique, qui ne nécessite que peu d'entretien, est utilisable seul handicap que son coût initial. » Directrice du centre aquatique de Neuilly-sur-Seine, Eve Melca, confirme, elle aussi, que la technologie est en train de devenir le nerf de la guerre : « Nous mettons régulièrement les fournisseurs en concurrence pour obtenir les prix et les services les plus intéressants. Si les prix n'ont pas particulièrement augmenté ces dernières années, en revanche, l'offre a beaucoup évolué. Les fournisseurs innovent de plus en plus pour réussir à se démarquer des autres. Ils proposent, par exemple, des services pour faire gagner du temps aux clients : achat de tickets en ligne,

flashcodes pour signaler un équipement défectueux, ou encore distributeur de matériel prêt à l'emploi comme des maillots de bain. Ils intègrent de plus en plus les nouvelles technologies à leurs équipements... »

De « nouveaux » sports arrivent

Au-delà de ces technologies liées à des sports classiques, l'apparition de nouvelles disciplines modifie aussi les volontés des collectivités : « les skate parks, les city stades multi activités se développent grandement, se démocratisent malgré un coût important. Des arts martiaux font également leur apparition au côté du classique judo, comme le full contact par exemple », reprend Steven Kerdode. « Les clients sont toujours exigeants sur la sécurité et l'hygiène des lieux, c'est une constante qui ne change pas. En revanche, ils sont de plus en plus demandeurs de nouvelles activités aquatiques, comme l'aquabike, l'aquatram-

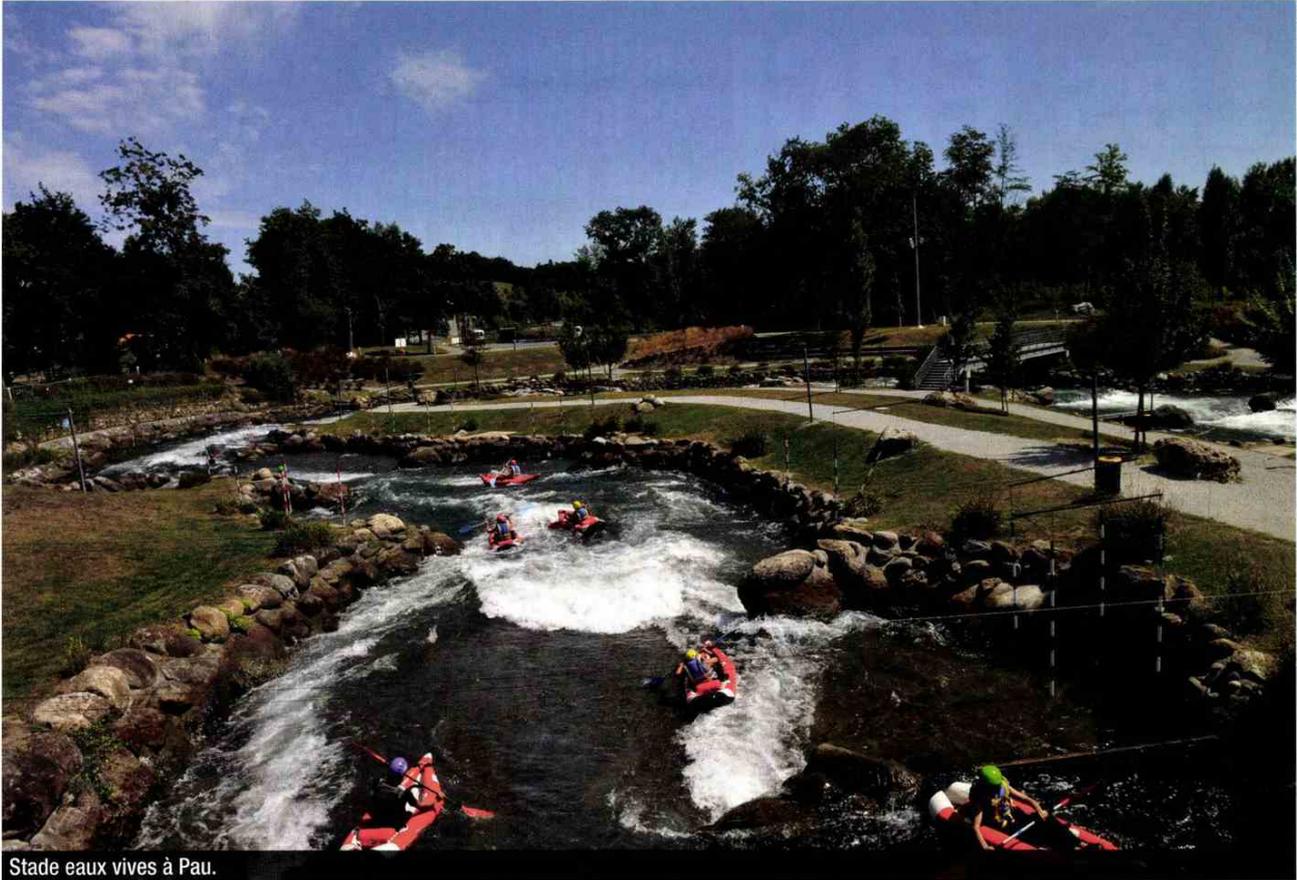
poline, et tout ce qui touche à la remise en forme dans l'eau », poursuit Eve Melca. « Le constat est le même dans les patinoires : le freestyle est de plus en plus populaire. C'est une activité moins codifiée et qui a une image moins "vieillotte" que le patinage artistique. Les collectivités se lancent aussi dans le kart sur glace pour utiliser autrement leurs patinoires. » Les nouvelles disciplines, pourtant, ne parviennent pas à s'implanter partout : « Plus la fédération est petite, moins elle a de poids pour convaincre les collectivités d'installer des équipements dédiés », explique Alexandre Krzekowiak. « A contrario, on trouve systématiquement des terrains de football, de handball, et de basket. Le volley-ball et le badminton sont toujours représentés dans les nouveaux gymnases, mais il arrive de ne pas en trouver dans des lieux plus anciens. Quant aux sports plus rares ou élitistes, c'est aussi parfois un problème de place pour installer les infrastructures, comme pour le golf par exemple ». ~ Gaspard Darès



© bacalao

Les skate parks se développent dans les collectivités.

— Équipements sportifs, c'est déjà demain



Stade eaux vives à Pau.

© UCPA



France Stratégie préconise une plus grande sélectivité dans la réduction des dépenses publiques

Les “coups de rabot” uniformes sur les dépenses publiques ne suffisent pas. France Stratégie, commissariat général à la stratégie et à la prospective, publie une **note comparative sur les politiques de réduction des dépenses publiques des États européens dans la période 2009-2012**. Douze pays de l'UE ont ainsi réduit leurs dépenses de plus de deux points de PIB sur cette période. Dans certains pays, même s'il n'y a pas eu de baisse en points de PIB (de par un effet de dénominateur lié à la baisse de l'activité), on a pu observer une baisse des dépenses en volume. La note montre que la France a peu modifié la structure de sa dépense et a peu arbitré entre ses différentes dépenses publiques.

La France fait partie des pays européens qui ont le moins modifié la structure de leurs dépenses

Certains États ont opéré des arbitrages sur la structure de leurs dépenses, en réduisant certaines, jugées inefficaces ou simplement trop

coûteuses, et en se concentrant sur celles jugées les plus essentielles. France Stratégie propose un **indicateur synthétique simple visant à évaluer le degré de sélectivité dans les choix d'évolution de la dépense publique**. L'indicateur révèle que **les États ayant le plus réduit leurs dépenses publiques sont ceux qui ont les indicateurs de sélectivité les plus élevés**. La France fait partie des pays européens qui ont le moins modifié la structure de leurs dépenses sur la période 2009-2012 comme sur la période 2004- 2007. Elle a jusqu'à récemment, choisi de ne pas choisir. Conclusion de France Stratégie : alors que notre pays s'est engagé à assainir ses finances publiques sans recourir à des augmentations d'impôts au cours des prochaines années, il apparaît essentiel que des priorités de l'action publique soient dégagées puis des choix opérés. À ce titre, **la réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017 prévue par le pacte de responsabilité devra inévitablement conduire à de tels arbitrages**. La France doit se préparer à la poursuite et à l'amplification de cet effort.

Rappelons que **le rapport de France Stratégie “Quelle France dans dix ans ?” envisage une baisse de six points sur dix ans du ratio de dépense publique**. Cela implique inévitablement un processus qui permette de sélectionner les priorités, d'améliorer l'efficacité et d'opérer des arbitrages entre postes budgétaires. France Stratégie estime qu'à cette condition, **la réduction des dépenses publiques se traduira non pas par un recul de l'action publique, mais par son amélioration**.



HARO SUR LES PROS DE LA RUSE FISCALE

Gouvernements américain comme européens veulent mettre fin aux montages des multinationales du monde virtuel, dont l'ingéniosité financière permet de minorer l'imposition. A la clé, des centaines de milliards d'euros transférés dans des paradis fiscaux.

LE PACTOLE QU'ILS ONT AMASSÉ EN ÉCHAPPANT À L'IMPÔT

36,8 + **130,6** + **1,5** +

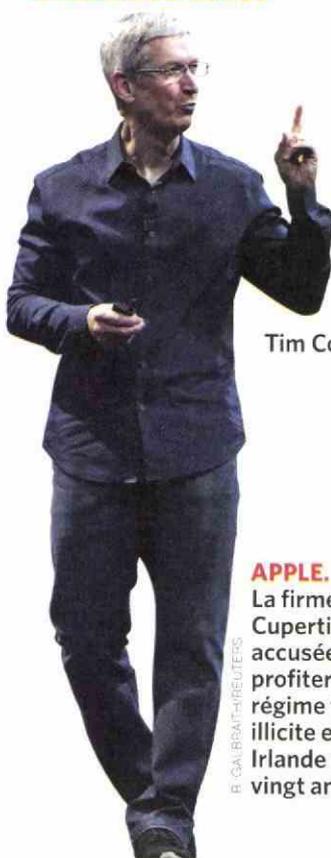
MILLIARDS D'EUROS MILLIARDS D'EUROS MILLIARD D'EUROS



Larry Page

GOOGLE. Afin de diminuer son impôt, le moteur de recherche utilise un montage ingénieux dit « double irlandais ».

J. SILBERBERG/AGF/REUTERS



Tim Cook

APPLE. La firme de Cupertino est accusée de profiter d'un régime fiscal illicite en Irlande depuis vingt ans.

R. CALABRITTO/REUTERS



Mark Zuckerberg

FACEBOOK. Les services fiscaux ont perquisitionné le siège social français du géant américain en 2012.

S. LAMPRETTERS



► 1 juin 2015 - N°805

PAS MOINS DE 247,4 MILLIARDS d'euros de liquidités bien réelles dorment dans les caisses de cinq multinationales américaines œuvrant dans le monde virtuel. Le chiffre donne le tournis et frise l'indécence. Du moteur de recherche Google (36,8 milliards d'euros) au site de commerce en ligne Amazon (5,1 milliards) en passant par le réseau social Facebook (1,5 milliard) et le spécialiste de l'électronique grand public Apple (130,6 milliards), les « Gafa », comme on les surnomme, disposent d'une trésorerie

colossale qui ne cesse de croître, mois après mois, année après année. Il suffit d'y ajouter celle de l'éditeur de logiciels Microsoft (73,4 milliards d'euros) pour obtenir une somme supérieure au produit intérieur brut de la Grèce.

Cette richesse accumulée ne poserait guère problème si elle n'était pas le fruit de montages d'optimisation qui permettent à ces mastodontes de se soustraire à l'impôt avec ingéniosité. Ces éléphants font preuve d'une souplesse remarquable lorsqu'il s'agit de se faufiler dans les interstices des lois.

Tolérées hier, voir promues par certains gouvernements, ces pratiques deviennent inac-

ceptables en période de disette budgétaire. Les perquisitions des services fiscaux européens se sont multipliées ces dernières années, aboutissant souvent à des redressements. Mais pas question pour ces artistes des montages financiers de payer les notes salées, quitte à se défendre bec et ongles dans les prétoires. Les services de Bercy réclament 250 millions de dollars à Amazon et entre 500 millions et 1 milliard d'euros à Google. Le moteur de recherche pourrait aussi devoir plus de 300 millions d'euros aux autorités italiennes. « Non seulement ces procédés portent atteinte à la justice fiscale, mais ils créent aussi des dis-



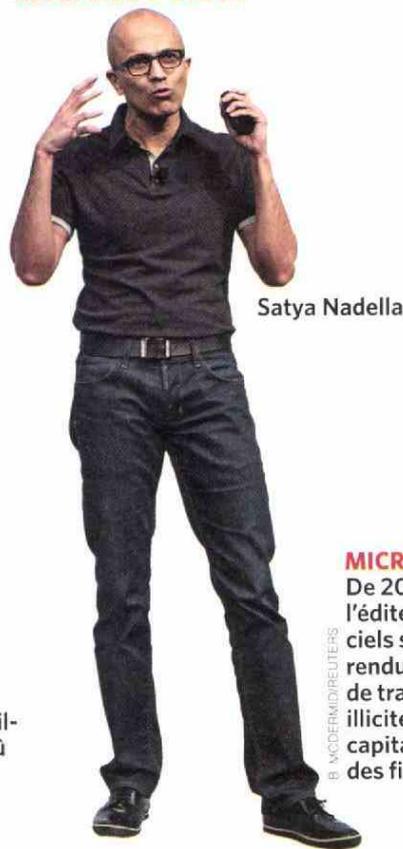
MILLIARDS D'EUROS
 C'est le montant total de la trésorerie accumulée par le quatuor des « Gafa » et par Microsoft. Une somme supérieure au PIB de la Grèce.



Jeff Bezos

AMAZON.
 Le géant du commerce en ligne conteste un redressement fiscal de 198 millions d'euros dû à la France.

JAGADEESH NIVEFRA/ANAPPP



Satya Nadella

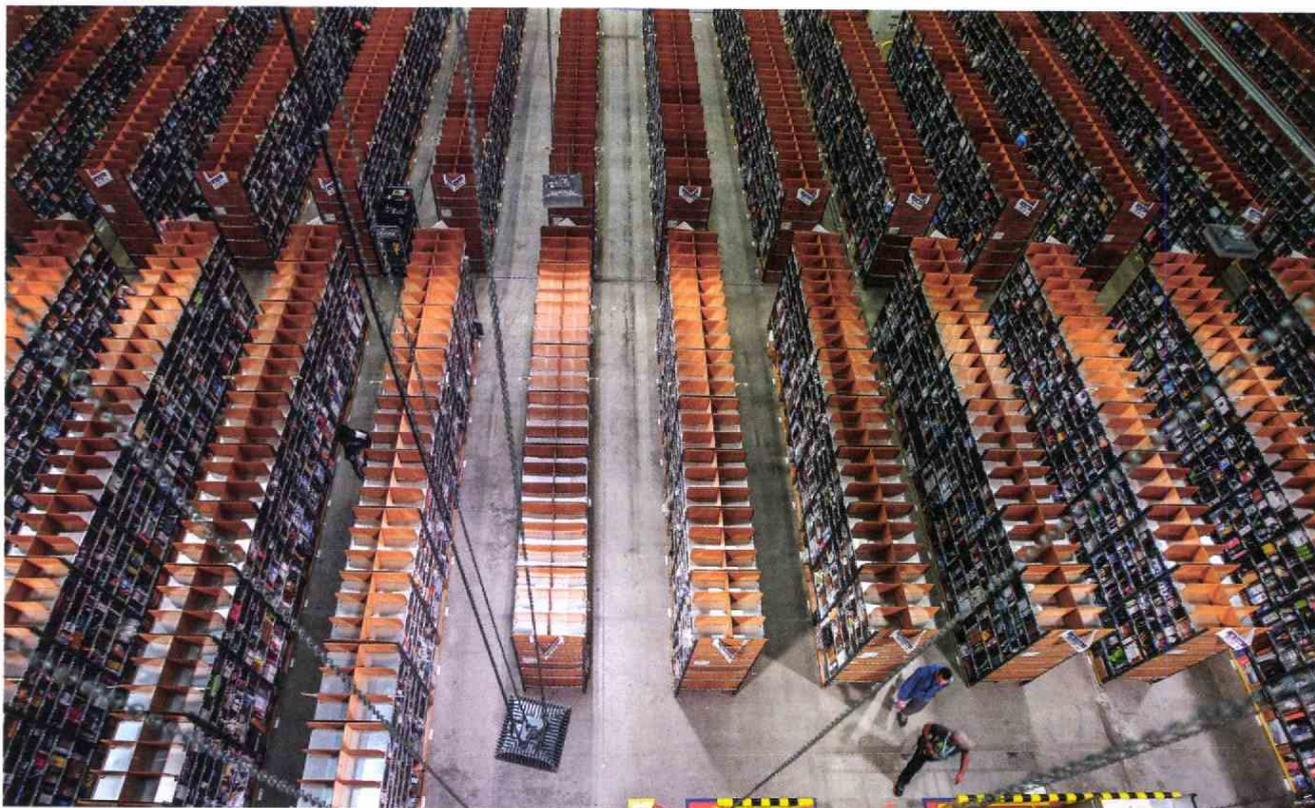
MICROSOFT.
 De 2009 à 2011, l'éditeur de logiciels se serait rendu coupable de transferts illicites de capitaux via des filiales.

B. MODERMI/REUTERS

torsions de concurrence avec des sociétés européennes qui, elles, n'ont d'autre choix que de payer leur dîme sur leur territoire », plaide une source gouvernementale.

Plus de 2000 schémas abusifs ou frauduleux

C'est notamment le cas des grands groupes de télécommunications dont les infrastructures profitent aux géants du Net. Tous dénoncent ces pratiques depuis bien longtemps, et leurs cris commencent à être entendus. « Bien sûr, ces acteurs du numérique sont des partenaires avec qui nous créons de la valeur pour nos clients. Mais ne soyons pas ➤



HANINBAL HANSCHKE/REUTERS

STRATAGÈME. Amazon est visé par le fisc pour ses montages financiers. Ici, son centre logistique de Brieselang, en Allemagne.

➤ naïfs ! Là aussi, les autorités européennes et nationales prennent progressivement conscience de la nécessité d'une égalité de traitement réglementaire, concurrentielle et fiscale entre ces entreprises et les opérateurs, même si elle n'est pas toujours simple à mettre en place », expliquait récemment Stéphane Richard, le PDG d'Orange.

Afin de ruser avec les taxes, l'ingéniosité financière de ces multinationales ne cesse de s'améliorer. Elle prend des formes de plus en plus complexes, des chemins de traverse jouant habilement des règles entre les pays. La plus commune porte sur les prix de transfert. Dans le cas de Microsoft, par exemple, l'éditeur de logiciels jouit à son siège d'Issy-les-Moulineaux du statut d'agent commissionné d'une autre entité située en Europe, Microsoft Ireland

Google loge son algorithme de recherche
AUX BERMUDES.
Toutes ses filiales utilisant cette technologie s'acquittent
D'UNE LICENCE
dont le prix est encaissé dans ce paradis fiscal.

Operations Limited. Ainsi, lors d'une vente réalisée dans l'Hexagone, la filiale n'encaisse qu'une infime part de la transaction, une simple commission, le reste étant comptabilisé directement à Dublin. Apple a poussé cette logique à son maximum. L'an dernier, le groupe a déclaré un chiffre d'affaires de 515 millions d'euros en France, alors qu'en réalité son activité serait six fois plus importante et dépasserait les 3,4 milliards d'euros.

L'opération permet, in fine, de diminuer l'impôt sur les sociétés normalement dû, système aujourd'hui remis en cause par les services de Bercy. La Direction générale des finances publiques a dévoilé début avril plus de 2 000 schémas abusifs ou frauduleux de particuliers et d'entreprises. « Les activités souvent immatérielles de ces acteurs, comme la vente de services, de fichiers

ou de publicité en ligne, compliquent la définition du lieu de production, et donc la taxation sur un territoire donné », explique Lionel Janin, économiste à France Stratégie, organisme de réflexion auprès du Premier ministre.

« Sandwiches hollandais » sauce Caïmans

Un autre montage de prix de transfert consiste à faire payer à une filiale des charges diverses, comme l'exploitation de la marque, les services marketing et financiers... Ce système est utilisé par l'enseigne de restauration rapide McDonald's au Luxembourg vis-à-vis de ses franchisés dans toute l'Europe. Un procédé également utilisé par le géant du commerce en ligne Amazon, aujourd'hui inquiété par le fisc. « La question est alors de savoir si les montants facturés sont associés à des prestations



réelles et si leurs montants ne sont pas surévalués », estime-t-on à Bercy.

Parmi les autres stratagèmes, on note la création de *patent pools* au rôle bien particulier dans l'univers numérique. Le principe est simple. Des sociétés hébergent un portefeuille de brevets sur des technologies dans des pays à la fiscalité quasi inexistante. Google loge ainsi son algorithme de recherche aux Bermudes, un archipel peu connu pour la qualité de ses ingénieurs... Toutes les filiales utilisant la technologie brevetée doivent donc s'acquitter d'une licence dont le prix est encaissé dans les îles.

Enfin, pour réduire au minimum leur tribut, ces géants s'appuient sur leurs succursales aux Pays-Bas ou en Irlande et font voyager des flux financiers entre ces contrées aussi vite que leurs utilisateurs surfent sur Internet. Ces schémas, appelés « double irlandais » et « sandwich hollandais », permettent à la fin du périple d'envoyer l'argent aux îles Caïmans ou aux îles Vierges, taxé à 2 ou 3 %, contre 33,3 %, en France.

Ces pratiques suscitent l'ire de nombre de pays. Et certains font monter la pression. C'est le cas des Etats-Unis, contrée d'origine de ces géants du numérique. Pour boucler son budget 2016, le président des Etats-Unis en personne, Barack Obama, a menacé de taxer à 14 % les avoirs détenus par les multinationales en dehors du territoire américain, soit 2 000 milliards de dollars. Son prédécesseur, George W. Bush, avait agi différemment il y a onze ans, grâce à une amnistie destinée à rapatrier (déjà) des montants colossaux. En contrepartie d'un retour de cette manne, les firmes ne s'étaient acquittées que d'un modeste taux imposition de 5 %, contre 35 % habituellement. Au total, 843 sociétés s'étaient alors exé-

cutées, ramenant 312 milliards de dollars dans les poches de l'Oncle Sam. Mais les effets pervers de ce dispositif ont été, depuis, démontrés dans un rapport du Sénat américain, expliquant que ces mêmes entreprises avaient, par la suite, fait disparaître plus de 20 000 emplois outre-Atlantique et réduit leurs dépenses en recherche-développement...

L'Europe et l'OCDE se mobilisent

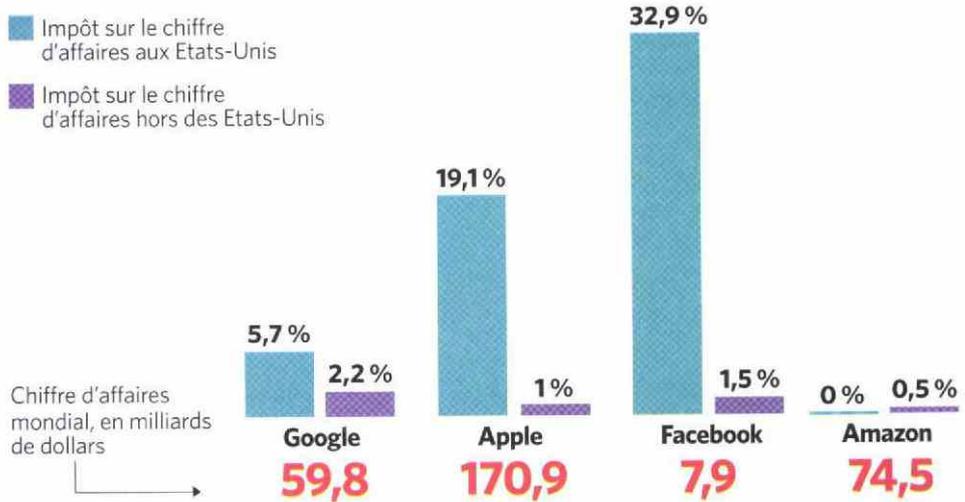
Qu'importe ! Apple, Microsoft ou encore l'équipementier Cisco ont milité récemment pour une nouvelle amnistie. Dans une campagne de propagande, Win America Campaign, menée auprès de l'administration Obama, ils ont demandé au gou-

caliser leur siège hors d'Europe pour continuer à jouer les magiciens de la fiscalité.

Pour éviter de voir les sièges installés dans des pays émergents, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est emparée du sujet. Réunissant 34 pays membres, l'organisme veut lutter contre l'érosion des bases fiscales et les transferts des bénéficiaires (BEPS), dont les géants du Net se sont fait une spécialité. Cette mobilisation de l'Europe et de l'OCDE a permis une première victoire concernant la TVA. Jusqu'à présent, lors d'une vente d'un fichier de musique, d'un film ou d'un e-book, un distributeur comme Apple, Google ou Netflix devait payer la TVA du lieu

500
MILLIONS D'EUROS.
C'est le montant minimal réclamé par les services de Bercy à Google. Le groupe pourrait aussi devoir plus de 300 millions d'euros au fisc italien.

DES GÉANTS AUX CONTRIBUTIONS DÉRISOIRES



vernement de réitérer ce dispositif... sans succès.

Les gouvernants irlandais, eux, ont pris d'autres dispositions. Depuis le 1^{er} janvier, les entreprises enregistrées dans le pays doivent aussi y résider. « J'abolis la possibilité d'utiliser le double irlandais en changeant les règles de résidence fiscale », a déclaré le ministre des Finances, Michael Noonan, en fin d'année dernière. Mais cela reste insuffisant. Les multinationales menacent de délo-

de facturation. Le Luxembourg présentait alors un taux imbattable pour ces produits dématérialisés. Voilà pourquoi Apple, avec son service iTunes, mais aussi Amazon pour le Kindle, son livre électronique, y ont établi des succursales. Mais depuis cette année, graduellement jusqu'en 2019, le paiement de la TVA va devoir être acquitté dans le pays du consommateur final. Une première victoire qui en appelle d'autres. © EMMANUEL PAQUETTE

Sources : rapport de la Commission européenne du groupe d'experts de haut niveau sur la taxation de l'économie numérique, Les Echos, Yahoo Finance.



L'objectif du Cice n'est toujours pas atteint

Un nouveau rapport du comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) confirme que le dispositif est sous-utilisé au titre des salaires de 2013. Les estimations pour 2014 vont dans le même sens.



La mesure fiscale phare du quinquennat de François Hollande ne séduit pas toutes les entreprises qui y ont droit. Tel est le constat que l'on peut faire, une fois de plus, à la lecture d'un nouveau rapport de **France stratégie**, le service en charge d'assurer le suivi du Cice. La créance relative aux salaires versés en 2013 ne parvient pas à atteindre ni l'objectif initial fixé fin 2012 ni certaines ambitions intermédiaires révisées à la baisse.

10,8 milliards d'euros au lieu de 12 voire 13

Au titre des salaires 2013, la créance de Cice enregistrée dans les fichiers fiscaux s'élève pour l'instant à 10,7 milliards d'euros, pointe **France Stratégie**. Un montant qui reste provisoire et qui sera fiabilisé au cours du second semestre 2015. Fin 2012, au moment du vote parlementaire du dispositif, il était prévu un budget de 13 milliards d'euros. Cet objectif avait déjà été freiné par les déclarations sociales des entreprises. Ainsi, l'Acoss prévoyait en 2014, toujours au titre de la créance d'impôt sur les salaires 2013, un montant de 12 milliards d'euros. Il semble donc que même cet objectif révisé à la baisse ne sera pas atteint. De son côté, le comité de suivi du Cice prévoyait, en septembre 2014, d'atteindre 10,8 milliards d'euros — un montant issu du projet de loi de finances pour 2015.

Tendance probablement identique en 2014

Cette tendance va-t-elle changer pour la créance sur les salaires 2014 ? Il semble que non, à en croire **France Stratégie** qui avance que les taux de déclaration sont globalement identiques à 2013 et que le montant total d'assiette de Cice déclarée aux Urssaf est relativement stable entre 2013 et 2014 même si ces chiffres sont à prendre avec précaution. Concrètement, « la créance Cice représenterait un montant de 18,2 milliards d'euros en 2014 », prévoit **France Stratégie**. Une hausse qui tiendrait à la montée en puissance du régime au titre de 2014, le taux applicable à la masse salariale étant passé de 4 à 6 %. Mais cette estimation reste inférieure aux prévisions d'origine qui s'élèvent à 20,3 milliards d'euros.

Mystère quant à l'appétence des TPE

Les raisons de ces écarts ne sont pas pleinement expliquées. Parmi les questions qui se posent figure celle de l'appétence des TPE pour ce dispositif. Le rapport 2014 ne permettait pas d'y répondre car il ne fournissait pas le montant de créance de Cice pour ces entreprises rapporté à leur montant éligible — même s'il communiquait le montant de créance de Cice déclaré en 2013 par les micro-entreprises assujetties à l'IS. Le nouveau rapport de **France Stratégie** donne néanmoins un indice : sur les 10,7 milliards d'euros de créance de Cice sur les salaires 2013, seuls 0,4 concernent les entreprises à l'IR. Une piste à explorer même si l'on sait que de nombreuses entreprises à l'IR n'ont pas de salarié.

Cice sur les salaires 2013 : des données divergentes selon les sources

Consultez ici le rapport de **France Stratégie** :

La croissance de retour en France ? Oui mais...

ÉCONOMIE À mi-2015, l'économie française se porte certes mieux. Pour autant, peu de choses semblent acquises et les incertitudes demeurent nombreuses sur la pérennité de cette reprise.

« France : la reprise enfin ! » écrivait l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) mi-avril. « *Drôle de reprise* » soulignaient les analystes de BNP Paribas fin mars. Il est bien vrai que la croissance économique de l'Hexagone, si elle existe bel et bien aujourd'hui, pose un certain nombre de questions.

Bonne surprise

Après tout, il n'y a pas de raison de bouder : longtemps annoncée à +0,2 % seulement puis attendue à +0,4 % à la veille de la publication de l'indicateur concerné, la croissance économique du premier trimestre s'est finalement établie, en France, à +0,6 %. C'est aussi à comparer à une stabilité totale au quatrième trimestre de 2014 et à +0,2 % pour l'ensemble de l'année dernière. Une nouvelle d'autant plus positive que certains grands organismes internationaux de conjoncture économique ont révisé à la hausse le potentiel de croissance du PIB hexagonal pour l'ensemble de l'année 2015. Au premier rang, on retrouve notamment la Commission européenne, si critique pour la France par ailleurs lorsqu'il s'agit d'analyser les réformes structurelles insuffisantes entreprises par le pays pour relancer son économie : début mai, Bruxelles prévoyait un +1,1 % de croissance pour la France en 2015 et +1,7 % en

2016. Mieux que Bercy ! Mais comme tout chiffre statistique, il convient de regarder comment s'est constitué ce début de reprise. L'Insee

montre bien que le moteur de la croissance reste avant tout, et comme depuis très longtemps en France, la consommation des ménages, qui « *accélère fortement* » en ce début d'année. Même si cette dernière avait eu tendance à s'essouffler en 2014, elle reste le fer de lance de l'économie. Mais attention, l'alimentaire reste le parent pauvre de ce dynamisme et c'est plutôt les postes de l'énergie, des biens fabriqués (automobiles notamment) et même des services qui tirent la consommation des ménages. En revanche, l'investissement et le solde commercial restent en territoire négatif. Les « *exportations ralentissent alors que les importations accélèrent* », écrit l'Insee. Ce manque de reconquête de parts de marché à l'exportation inquiète même sérieusement certains observateurs spécialisés.

Dépendance

Ce qui chagrine le plus les économistes, c'est que cette reprise ne se fait pas à partir de paramètres que la France maîtrise. S'il existe un mieux dans le pays, c'est parce que le prix du pétrole baisse, parce que l'euro baisse en raison de l'action monétaire de l'Union européenne et parce que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. Autant de critères sur lesquels le pays n'a pas ou très peu prise. C'est ce qu'Hélène Baudchon, responsable des études économiques France, Belgique, Luxembourg chez BNP Paribas appelle une reprise qui « *reste*

caractérisée par son manque d'allant ». Autrement dit, pour peu que l'une de ces composantes bouge à la hausse, et c'est le fragile redémarrage de l'économie nationale qui peut être mis en danger.

Certains s'interrogent déjà sur les variations de prix du pétrole. Très bas depuis quelque temps, ils contribuent largement à l'embellie actuelle. Mais ils ont eu tendance à remonter sensiblement en ce mois d'avril (+6,5 % par tonne pour le pétrole Brent originaire de la Mer du Nord). Encore à 56 dollars le baril fin mars (pour une moyenne de 59,4 sur le mois d'avril), le Brent a atteint tout récemment 66 dollars. Certes, les organismes spécialisés dans l'étude du pétrole restent sur leur position d'un prix du pétrole relativement bas sur le long terme mais les soubresauts conjoncturels pourraient perturber les reprises économiques à la française qui ont besoin d'un cours bas pour exister. À surveiller donc et surtout, il faudra arriver à savoir à partir de quel niveau de cours le pétrole devient un « *danger* » pour le PIB national.

Indicateurs

La production industrielle, un secteur important pour la croissance économique, a connu une embellie au premier trimestre mais a tendance à s'essouffler et cela peut paraître comme l'une des fragilités chroniques de l'économie dans son ensemble.

Côté indices des prix, on relève une stabilité des prix des produits de grande consommation dans la

grande distribution pour le mois d'avril 2015, en particulier pour la grande distribution alimentaire. Sur un an, les prix sont même en retrait de 1,2 % pour le secteur grande distribution. Pour ce qui est des prix à la consommation, l'indicateur de l'Insee montre une légère hausse de 0,1 % pour le mois d'avril (même mouvement sur un an). Les prix des produits alimentaires ont été stables entre mars et avril de cette année. Sur un an, on enregistre une hausse de 0,3 % de l'alimentation en général avec une poussée pour les produits frais (+6,2 %).

Dernier indicateur, celui des prix agricoles à la production : ils ont progressé de 0,4 % en mars par rapport à février. Sur un an, ces mêmes prix à la production ont baissé de 6,7 %.

CROISSANCE ET QUALITÉ

C'est une vaste consultation qui s'est terminée le 22 mai et qui avait été lancée par France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental auprès des citoyens. Elle vise à apporter des éléments de réponse aux interrogations devenues récurrentes sur ce que mesure réellement la croissance économique (le PIB) avec son mode de calcul actuel. Chacun voit bien que l'on annonce souvent de la croissance quand le ménage de référence n'en voit pas l'ombre de la couleur. D'où l'idée d'adjoindre à l'indice actuel des indicateurs dits qualitatifs pour mieux cerner ce sacro-saint indicateur économique.

Reprise Le mot est aujourd'hui prononcé mais attention, il est invariablement accompagné du mot fragile ou de conditions pour parler de la croissance économique française.

Thierry Michel